

Intitulé action	Animation et communication générale	CAP01A																						
Constat/contexte	Les deux captages prioritaires des Fontaines (sur la commune d'Allonnes) et de Boiseaudier (sur la commune de Neuillé) sont situés sur le bassin versant de l'Authion. L'accord de Territoire Authion est co-porté par 3 structures : le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses affluents (SMBAA), la Communauté de Communes Baugeois-Vallée (CCBV) et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (CASVL). Le pilotage des actions visant à reconquérir la qualité de l'eau sur ces deux AAC nécessitent donc une articulation entre les actions pilotées par ces trois structures. Au vu de la faible implication des acteurs institutionnelles sur la zone sur cette thématique par le passé, des réunions d'informations à destination des agriculteurs seront également nécessaire pour enclencher et maintenir une dynamique locale vertueuse dans le cadre d'une concertation territoriale constructive.																							
Objectifs stratégiques	G4 / Mettre en œuvre les stratégies de territoires																							
Objectifs opérationnels	- Piloter la stratégie territoriale via l'accord de territoire - Assurer l'animation des différents volets - Coordonner les actions entre les captages et les structures porteuses - Communiquer sur ce qui est mis en place et sensibiliser																							
Objectifs de résultats à 3 ans	- ≥ 1 COPIL/an co-organisé - ≥ 2 COTECH/an - ≥ 1 COSUI/an - ≥ 2 agri/COSUI (1 référent par AAC) - ≥ 1 réunion d'information annuelle organisée pour chaque AAC à destination des agriculteurs																							
Méthode/Description de l'action	Le COPIL annuel de l'AdT Authion sera co-organisée par les 3 structures porteuses : le SMBAA, la CCBV et la CASVL. Les COTECH et COSUI spécifiques aux captages prioritaires des Fontaines et de Boiseaudier seront eux organisés directement par la CASVL. Les réunions d'information annuelle à destination des agriculteurs seront organisés en partenariat avec un prestataire spécialisé en conseil auprès des agriculteurs sous pilotage de la CASVL. Cette animation sera portée par le chargé de mission captages prioritaires de la CASVL à raison de 0.5 ETP dédié à ces deux captages.																							
Calendrier de mise en oeuvre	2026-2028																							
Type d'action	Animation																							
Echelle de réalisation	Captage des Fontaines (Allonnes) + Captage de Boiseaudier (Neuillé)																							
Partenaires techniques / Financiers	AELB, RPDL, DREAL, DDT, ARS, Organismes de conseil agricole (GABB, CIVAM, CAPL, LPO...), chambre d'agriculture, bureaux d'études...																							
Coût et modalités de financement de l'action																								
Maitrise d'ouvrage	CASVL																							
Estimation financière	Le montant du poste animation est pris en charge sur le CT Thouet. Pour les réunion d'informations et de sensibilisation auprès des agriculteurs et agricultrices de l'AAC : 4200 €/an pour les deux captages à raison d'une réunion d'information par AAC et de 3 jours de travail par réunion (base de 700€/jr)																							
Plan de financement prévisionnel	<table><tr><th>Financeurs</th><th>Montant du projet (HT)</th><th>Montant éligible</th><th>Taux</th><th>Subvention</th><th>Taux/Montant du projet</th></tr><tr><td>AELB*</td><td rowspan="3">12 600 €</td><td>8100€ (18jr*450€)</td><td>50 %</td><td>4 050 €</td><td>32.14 %</td></tr><tr><td>RPDL</td><td>12 600 €</td><td>30 %</td><td>3 780 €</td><td>30.00 %</td></tr><tr><td>AUTOFINANCEMENT</td><td>12 600 €</td><td>Reste à charge</td><td>4 770 €</td><td>37.86 %</td></tr></table> * Taux de subvention calculée sur la base du montant éligible.		Financeurs	Montant du projet (HT)	Montant éligible	Taux	Subvention	Taux/Montant du projet	AELB*	12 600 €	8100€ (18jr*450€)	50 %	4 050 €	32.14 %	RPDL	12 600 €	30 %	3 780 €	30.00 %	AUTOFINANCEMENT	12 600 €	Reste à charge	4 770 €	37.86 %
Financeurs	Montant du projet (HT)	Montant éligible	Taux	Subvention	Taux/Montant du projet																			
AELB*	12 600 €	8100€ (18jr*450€)	50 %	4 050 €	32.14 %																			
RPDL		12 600 €	30 %	3 780 €	30.00 %																			
AUTOFINANCEMENT		12 600 €	Reste à charge	4 770 €	37.86 %																			
Répartition annuelle des coûts	<table><tr><th>Année</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th></tr><tr><td>Montant (HT)</td><td>4 200 €</td><td>4 200 €</td><td>4 200 €</td></tr></table>		Année	2026	2027	2028	Montant (HT)	4 200 €	4 200 €	4 200 €														
Année	2026	2027	2028																					
Montant (HT)	4 200 €	4 200 €	4 200 €																					
Suivi et évaluation																								
Suivi et évaluation des indicateurs	<table><tr><th>Type</th><th>Intitulé</th><th>Détail</th></tr><tr><td>Suivi</td><td>Nombre de COPIL co-organisé par an</td><td></td></tr><tr><td>Suivi</td><td>Nombre de COTECH organisé par an</td><td></td></tr><tr><td>Suivi</td><td>Nombre de COSUI organisé par an</td><td></td></tr><tr><td>Suivi</td><td>Nombre d'agriculteurs présents aux COSUI</td><td></td></tr><tr><td>Suivi</td><td>Nombre de réunion d'information organisée par an</td><td></td></tr><tr><td>Suivi</td><td>Nombre d'agriculteurs présents aux réunions d'information</td><td></td></tr></table>		Type	Intitulé	Détail	Suivi	Nombre de COPIL co-organisé par an		Suivi	Nombre de COTECH organisé par an		Suivi	Nombre de COSUI organisé par an		Suivi	Nombre d'agriculteurs présents aux COSUI		Suivi	Nombre de réunion d'information organisée par an		Suivi	Nombre d'agriculteurs présents aux réunions d'information		
Type	Intitulé	Détail																						
Suivi	Nombre de COPIL co-organisé par an																							
Suivi	Nombre de COTECH organisé par an																							
Suivi	Nombre de COSUI organisé par an																							
Suivi	Nombre d'agriculteurs présents aux COSUI																							
Suivi	Nombre de réunion d'information organisée par an																							
Suivi	Nombre d'agriculteurs présents aux réunions d'information																							

Intitulé action	Accompagnement collectif technique (prescripteurs et organismes stockeurs)				CAP01B																						
Constat/contexte	En raison de la problématique constatée de pollution des eaux souterraines par les nitrates et les pesticides sur les deux captages des Fontaines (Allonnes) et de Boiseaudier (Neuillé), un travail de sensibilisation des prescripteurs est nécessaire. En effet, ceux-ci ont un impact direct sur les produits utilisés par les agriculteurs au sein de leur exploitation ainsi que sur les quantités associées.																										
Objectifs stratégiques	G4 / Mettre en œuvre les stratégies de territoires																										
Objectifs opérationnels	Sensibiliser et impliquer les acteurs des filières agricoles et agroalimentaires pour garantir l’atteinte de la démarche territoriale																										
Objectifs de résultats à 3 ans	- création du GT - 1 réunion annuelle à l'échelle du bassin de l'Authion - récupération d'informations précises sur fonctionnement prescripteurs % agris - identification des leviers pour réellement mobiliser les prescripteurs dans leur travail de conseil aux agris																										
Méthode/Description de l'action	Cette action se déploie sur deux niveaux distincts : 1) Niveau macro : De façon conjointe avec la CCBV et le SMBAA, un travail de concertation et de sensibilisation des prescripteurs et organismes stockeurs doit être réalisé. L'objectif est de s'assurer que les enjeux liés à la protection de la ressource en eau et de leur importance pour les différents acteurs sont bien assimilés par les entreprises présentes sur le territoire. La CASVL pourra de son côté s'appuyer sur le travail de concertation réalisé par le passé par le SMBAA ayant abouti à la signature d'une charte de bonne pratique agricole sur l'ensemble du bassin versant de l'Authion. Une réflexion sera à mener de façon conjointe, et en incluant la Chambre d'Agriculture, sur la façon la plus pertinente de réaliser cette action pour s'assurer de son efficacité concrète. CCBV et le SMBAA seront intégrés à cette réflexion stratégique puis CCBV et la CASVL se chargeront de la mise en oeuvre. 2) Niveau de chaque AAC : Afin d'être au plus prêt des agriculteurs des captages des Fontaines et de Boiseaudier, un travail d'identification des conseillers présents sur les fermes sera à mener, à la fois auprès des entreprises mais également des agriculteurs. Des échanges trilatéraux pourront ensuite être organisés pour réfléchir à des solutions concrètes permettant de protéger davantage la qualité des eaux captées. La CASVL pilotera cette partie de façon autonome.																										
Calendrier de mise en oeuvre	2026-2028																										
Type d'action	Animation, suivi et conseil collectif																										
Echelle de réalisation	Captage des Fontaines (Allonnes) + Captage de Boiseaudier (Neuillé)																										
Partenaires techniques / Financiers	AELB, CR, DREAL, DDT, ARS, Organismes de conseil agricole (GABB, CIVAM, CAPL, LPO...), chambre d’agriculture, bureaux d’études…																										
Coût et modalités de financement de l'action																											
Maitrise d’ouvrage	CASVL																										
Estimation financière	- relancement du projet par la CA : 3000€ la 1ère année puis 1500€/an																										
Plan de financement prévisionnel	<table><tr><th>Financiers</th><th>Montant du projet (HT)</th><th>Montant éligible</th><th>Taux</th><th>Subvention</th><th>Taux/Montant du projet</th></tr><tr><td>AELB*</td><td rowspan="3">6 000 €</td><td>3825 (8.5 jrs*450€)</td><td>50 %</td><td>1912.5</td><td>31.88 %</td></tr><tr><td>RPDL</td><td>6 000 €</td><td>30 %</td><td>1 800 €</td><td>30.00 %</td></tr><tr><td>AUTOFINANCEMENT</td><td>6 000 €</td><td>Reste à charge</td><td>2 288 €</td><td>38.13 %</td></tr></table> * Taux de subvention calculée sur la base du montant éligible.					Financiers	Montant du projet (HT)	Montant éligible	Taux	Subvention	Taux/Montant du projet	AELB*	6 000 €	3825 (8.5 jrs*450€)	50 %	1912.5	31.88 %	RPDL	6 000 €	30 %	1 800 €	30.00 %	AUTOFINANCEMENT	6 000 €	Reste à charge	2 288 €	38.13 %
Financiers	Montant du projet (HT)	Montant éligible	Taux	Subvention	Taux/Montant du projet																						
AELB*	6 000 €	3825 (8.5 jrs*450€)	50 %	1912.5	31.88 %																						
RPDL		6 000 €	30 %	1 800 €	30.00 %																						
AUTOFINANCEMENT		6 000 €	Reste à charge	2 288 €	38.13 %																						
Répartition annuelle des coûts	<table><tr><th>Année</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th></tr><tr><td>Montant (HT)</td><td>3 000 €</td><td>1 500 €</td><td>1 500 €</td></tr></table>					Année	2026	2027	2028	Montant (HT)	3 000 €	1 500 €	1 500 €														
Année	2026	2027	2028																								
Montant (HT)	3 000 €	1 500 €	1 500 €																								
Suivi et évaluation																											
Suivi et évaluation des indicateurs	<table><tr><th>Type</th><th>Intitulé</th><th>Détail</th></tr><tr><td>Suivi</td><td>Nombre de réunion d'information et de concertation par an</td><td></td></tr><tr><td>Suivi</td><td>Taux de présence des prescripteurs à la réunion</td><td></td></tr><tr><td>Suivi</td><td>Nombre de communications transmises au collectif</td><td></td></tr><tr><td>Résultat</td><td>GT créé</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td></tr></table>					Type	Intitulé	Détail	Suivi	Nombre de réunion d'information et de concertation par an		Suivi	Taux de présence des prescripteurs à la réunion		Suivi	Nombre de communications transmises au collectif		Résultat	GT créé								
Type	Intitulé	Détail																									
Suivi	Nombre de réunion d'information et de concertation par an																										
Suivi	Taux de présence des prescripteurs à la réunion																										
Suivi	Nombre de communications transmises au collectif																										
Résultat	GT créé																										

Intitulé action		Accompagnement individuel au changement de pratiques et suivi				CAP01C																							
Constat/contexte	D'après le RPG 2025 (sur les données terrains 2024) , la SAU de l'AAC d'Allonnes est principalement recouverte de vergers et comprend également une importante part de légumes, de céréales et de maïs. La SAU de Neuillé est elle majoritairement occupée par des cultures de céréales et de légumes. La part de surface en herbe et d'AB sont assez faibles pour les deux AAC.																												
	Captage de Fontaine à Allonnes : SAU = 243 ha - 11 exploitants - SAU = 243 ha - AB = 14,2 ha - vergers = 84 ha - légumes = 30 ha - céréales = 20 ha - maïs = 18 ha - prairie = 18 ha																												
	Captage de Boiseaudier à Neuillé : SAU = 106 ha - 8 exploitants - SAU = 106 ha - AB = 0 ha - prairie =18 ha - céréales = 41 ha - légumes = 39 ha																												
Objectifs stratégiques		B5 / Accélérer la transition écologique de l'agriculture																											
Objectifs opérationnels		Développer la transition agroécologique des exploitations : réduction des apports d'intrants, des pesticides, cultures BNI/AB, diversification, couverture des sols, allongement des rotations, maintien des surfaces en herbes																											
Objectifs de résultats à 3 ans		- 100% des agris du captage contactés et sensibilisés - 5 diagnostics et 5 accompagnements sur Allonnes - 3 diagnostics et 3 accompagnement sur Neuillé - mise en place d'indicateurs de suivi de l'impact de ces accompagnement à court-moyen-long terme																											
Méthode/Description de l'action		Les agriculteurs peuvent bénéficier d'un accompagnement technique personnalisé en 2 étapes. Etape 1 : Réalisation d'un diagnostic agro-environnemental + Proposition de pistes d'évolution • Réalisation d'un d'un diagnostic agro-environnemental par un conseiller spécialisé, sur 1 à 3 jours (dont 0,5-1 jour avec l'exploitant). L'état des lieux portera à minima sur : → La conduite des cultures (assolement, rotations, choix des variétés, pratiques de fertilisation minérale et organique, gestion du désherbage, des maladies et des ravageurs), → Le calcul des IFT (pour se comparer à des moyennes de références), → L'identification des pratiques culturales à risques pour la ressource en eau, → L'état et la nature des sols. → Rentabilité économique du système actuel : marge brute, EBE, coût de production, • Identification, par le conseiller cultures, de pistes d'évolution possible du système d'exploitation compatibles avec la préservation de la ressource en eau et avec les objectifs économiques de l'exploitant. • co-élaboration, entre le conseiller et l'exploitant (0,5 jour), d'une feuille de route, sur la base du diagnostic agro-environnemental et de pistes d'évolution. La feuille de route permettra d'établir des objectifs à atteindre et des moyens à mettre en œuvre sur 3 à 4 ans. Cette feuille de route pourra porter sur : → Revoir l'assolement → Allonger la rotation et augmenter la couverture des sols, → Gérer efficacement l'interculture, → Mélange de variétés, date de semis, → Intégration des nouvelles cultures, → Réduction de l'IFT et alternatives aux produits phytosanitaires (désherbage, lutte contre les maladies et les ravageurs) → Conversion en agriculture biologique → Pour les polyculteurs-éleveurs : gestion des apports de MO, des retournements de prairies temporaires. → Amélioration des dispositifs et pratique de stockage • Le conseiller agricole pourra transmettre des outils (fiches techniques, aides techniques et financières mobilisables...).																											
		Etape 2 : Accompagnement technique personnalisé et suivi de la mise en œuvre de la feuille de route • Si l'exploitant souhaite mettre en œuvre sa feuille de route et souhaite, pour cela, se faire accompagner techniquement, il pourra bénéficier de l'accompagnement d'un technicien (entre 2 à 3 jours). Dans la continuité de l'étape 1, l'accompagnement pourra porter sur : - L'assolement et allongement de la rotation, à l'échelle de l'exploitation afin d'assurer l'intégration de nouvelles cultures économes en intrants dans la rotation ; - La fertilisation et la gestion de l'interculture afin d'éviter tout risque de fuite vers la nappe concernant la fertilisation, l'accompagnement portera sur N, P et K. Afin d'optimiser le conseil sur la fertilisation, des analyses complémentaires pourront être réalisées. - L'usage des produits phytosanitaires avec des objectifs de réduction. l'accompagnement portera sur les leviers permettant de limiter les apports de produits phytosanitaires (choix de variétés, dates et doses de semis). Une visite d'exploitation permettra de faire un point réglementaire : stockage des produits, aire de remplissage. Une présentation des outils de pilotage existants sera réalisée, afin que l'agriculteur dispose de clés pour raisonner ses interventions. • En année n+1 ou n+2, une réunion avec le témoignage d'agriculteurs qui se sont engagés dans une évolution de leur système vers un système plus économe en intrants pourra être organisée.																											
Calendrier de mise en oeuvre		2026 : 1 diagnostic et 1 accompagnement sur chaque AAC 2027 : 2 diagnostics et accompagnements sur Allonnes et 1 diagnostic et 1 accompagnement sur Neuillé 2028 : 2 diagnostics et accompagnements sur Allonnes et 1 diagnostic et 1 accompagnement sur Neuillé																											
Type d'action		Suivi individuel																											
Echelle de réalisation		Captage de Fontaine (Allonnes) + Captage de Boiseaudier (Neuillé)																											
Partenaires techniques / Financiers		AELB, RPDL, DREAL, DDT, ARS, Organismes de conseil agricole (GABB, CIVAM, CAPL, LPO...), chambre d'agriculture, bureaux d'études...																											
Coût et modalités de financement de l'action																													
Maîtrise d'ouvrage		CASVL																											
Estimation financière		Diagnostic et accompagnement individuel de 4 à 6 jours max en fonction du diagnostic (base 700 € HT/jour) : → Étape 1 : 2 à 3 jours dont 1 jour avec l'exploitant → Étape 2 : 2 à 3 jours (appui d'un technicien)																											
Cout plafond AELB 450€/jr et 6j max par exploitation + coûts annexes plafonnés 240€/exploitation/an																													
Plan de financement prévisionnel		<table><tr><th>Financeurs</th><th>Montant du projet (HT)</th><th>Montant éligible</th><th>Taux</th><th>Subvention</th><th>Taux/Montant du projet</th></tr><tr><td>AELB*</td><td rowspan="3">36 000 €</td><td>21 600 € (48jr*450€)</td><td>50 %</td><td>10 800 €</td><td>30.00 %</td></tr><tr><td>RPDL</td><td>36 000 €</td><td>30 %</td><td>10 800 €</td><td>30.00 %</td></tr><tr><td>AUTOFINANCEMENT</td><td>36 000 €</td><td>Reste à charge</td><td>14 400 €</td><td>40.00 %</td></tr></table> * Taux de subvention calculée sur la base du montant éligible.					Financeurs	Montant du projet (HT)	Montant éligible	Taux	Subvention	Taux/Montant du projet	AELB*	36 000 €	21 600 € (48jr*450€)	50 %	10 800 €	30.00 %	RPDL	36 000 €	30 %	10 800 €	30.00 %	AUTOFINANCEMENT	36 000 €	Reste à charge	14 400 €	40.00 %	
Financeurs	Montant du projet (HT)	Montant éligible	Taux	Subvention	Taux/Montant du projet																								
AELB*	36 000 €	21 600 € (48jr*450€)	50 %	10 800 €	30.00 %																								
RPDL		36 000 €	30 %	10 800 €	30.00 %																								
AUTOFINANCEMENT		36 000 €	Reste à charge	14 400 €	40.00 %																								
Répartition annuelle des coûts		<table><tr><th>Année</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th></tr><tr><th>Montant (HT)</th><td>9 000 €</td><td>13 500 €</td><td>13 500 €</td></tr></table>					Année	2026	2027	2028	Montant (HT)	9 000 €	13 500 €	13 500 €															
Année	2026	2027	2028																										
Montant (HT)	9 000 €	13 500 €	13 500 €																										
Suivi et évaluation																													
Suivi et évaluation des indicateurs		<table><tr><th>Type</th><th>Intitulé</th><th>Détail</th></tr><tr><td>Suivi</td><td colspan="2">Nombre de plans d'actions accompagnés</td></tr><tr><td>Suivi</td><td colspan="2">% de la SAU de l'AAC comprenant des changements de pratiques</td></tr></table>					Type	Intitulé	Détail	Suivi	Nombre de plans d'actions accompagnés		Suivi	% de la SAU de l'AAC comprenant des changements de pratiques															
Type	Intitulé	Détail																											
Suivi	Nombre de plans d'actions accompagnés																												
Suivi	% de la SAU de l'AAC comprenant des changements de pratiques																												

Intitulé action N° de fiche	Accompagnement collectif au changement de pratique	CAP01D																						
Constat/contexte	Les AAC de Fontaine et de Boiseaudier étant très proches (les communes d'Allonnes et de Neuillé sont voisines) et une partie non négligeable des productions agricoles sur celles-ci étant semblables (maraîchage et grandes cultures notamment), les animations pourront dans la grande majorité des cas être communes aux deux AAC (sauf cas particulier d'une production absente de l'une des deux AAC). L'AAC d'Allonnes compte 11 agriculteurs avec au moins une parcelle sur l'ACC et celle de Neuillé 8 agriculteurs.																							
Objectifs stratégiques	B5 / Accélérer la transition écologique de l'agriculture																							
Objectifs opérationnels	Développer la transition agroécologique des exploitations : réduction des apports d'intrants, des pesticides, cultures BNI, diversification, couverture des sols, allongement des rotations, maintien des surfaces en herbes																							
Paramètre(s) visé(s)	Produits phytosanitaires, nitrates, limitation des transferts																							
Objectifs de résultats à 3 ans	- Animations collectives avec une bonne présence agricole (> 5 à chaque fois) et un retour positif des agris (taux satisfaction > 80%) - Evaluation de la pertinence de la création d'une journée annuelle liée à l'agriculture et à la protection de la ressource en eau																							
Méthode/Description de l'action	Les accompagnements collectifs visent à promouvoir les pratiques vertueuses pour la qualité de l'eau et à accompagner les changements de pratiques. Il peut s'agir des animations de type : ♦ Bout de champ : Tour de parcelles sur des problématiques techniques en lien avec la qualité de l'eau. Groupe par type de production végétale : grandes cultures, arboriculture, maraîchage... ♦ Formations techniques : Journées techniques en lien avec la qualité de l'eau avec interventions d'experts (désherbage mécanique, couverts végétaux, agriculture de conservation, agronomie, microbiologie, fertilisation, prophylaxie...) ♦ Ferme ouverte : Organisation et animation d'une ferme ouverte sur un sujet précis. Témoignage du producteur accueillant sur la problématique. Interventions d'experts du sujet. Atelier de réflexion collectif. ♦ Temps d'information sur l'AB : Il s'agit de faire connaître aux exploitants l'agriculture biologique (cahier des charges, pratiques techniques, débouchés, dispositifs d'aides aux investissements...). Lors de ce temps d'information, l'accent sera mis sur les retours d'expériences d'exploitants déjà engagés (et pour le même type de cultures) voire de visites d'exploitation. La difficulté pour ce type d'animation étant d'atteindre un taux de présence de la profession agricole satisfaisant, un réel travail sera demandé au prestataire en charge de l'organisation et de l'animation en amont de celle-ci. L'objectif sera de capitaliser sur les autres dispositifs de conseils et d'accompagnement des agriculteurs de la zone (groupe 30 000, réseau DEPHY,...) pour identifier les sujets à la fois pertinents pour la qualité de l'eau et pour les agriculteurs. Une attention sera également portée à la date retenue par rapport aux itinéraires culturels liés aux productions végétales ciblées ainsi que sur la communication auprès du public visé.																							
Calendrier de mise en oeuvre	2026-2028 : 2 animations par an																							
Type d'action	Animation, suivi et conseil collectif, actions de démonstration.																							
Echelle de réalisation	Captage de Fontaine (Allonnes) + Captage de Boiseaudier (Neuillé)																							
Partenaires techniques / Financiers	AELB, CR, DREAL, DDT, ARS, Organismes de conseil agricole (GABB, CIVAM, CAPL, LPO...), chambre d'agriculture, bureaux d'études...																							
Coût et modalités de financement de l'action																								
Maitrise d'ouvrage	CASVL																							
Estimation financière	- 7000 € pour 2 animations collectives par an pour Neuillé + Allonnes avec une base de 700€/jour																							
Plan de financement prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Financeurs</th><th>Montant du projet (HT)</th><th>Montant éligible</th><th>Taux</th><th>Subvention</th><th>Taux/Montant du projet</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AELB*</td><td rowspan="3">21 000 €</td><td>13 500 € (450*4*2*3)</td><td>50 %</td><td>6 750 €</td><td>32.14 %</td></tr> <tr> <td>RPDL</td><td>21 000 €</td><td>30 %</td><td>6 300 €</td><td>30.00 %</td></tr> <tr> <td>AUTOFINANCEMENT</td><td>18 900 €</td><td>Reste à charge</td><td>7 950 €</td><td>42.06 %</td></tr> </tbody> </table> * Taux de subvention calculée sur la base du montant éligible.		Financeurs	Montant du projet (HT)	Montant éligible	Taux	Subvention	Taux/Montant du projet	AELB*	21 000 €	13 500 € (450*4*2*3)	50 %	6 750 €	32.14 %	RPDL	21 000 €	30 %	6 300 €	30.00 %	AUTOFINANCEMENT	18 900 €	Reste à charge	7 950 €	42.06 %
Financeurs	Montant du projet (HT)	Montant éligible	Taux	Subvention	Taux/Montant du projet																			
AELB*	21 000 €	13 500 € (450*4*2*3)	50 %	6 750 €	32.14 %																			
RPDL		21 000 €	30 %	6 300 €	30.00 %																			
AUTOFINANCEMENT		18 900 €	Reste à charge	7 950 €	42.06 %																			
Répartition annuelle des coûts	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Montant (HT)</td><td>7 000 €</td><td>7 000 €</td><td>7 000 €</td></tr> </tbody> </table>		Année	2026	2027	2028	Montant (HT)	7 000 €	7 000 €	7 000 €														
Année	2026	2027	2028																					
Montant (HT)	7 000 €	7 000 €	7 000 €																					
Suivi et évaluation																								
Suivi et évaluation des indicateurs	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type</th><th>Intitulé</th><th>Détail</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Suivi</td><td>Nombre d'animations réalisées</td><td></td></tr> <tr> <td>Suivi</td><td>Nombre de participants par animation (et %)</td><td></td></tr> <tr> <td>Résultat</td><td>Journée annuelle liée à l'agriculture et à la protection de la ressource en eau</td><td></td></tr> <tr> <td>Suivi</td><td>Compte rendu de l'animation et communication</td><td></td></tr> </tbody> </table>		Type	Intitulé	Détail	Suivi	Nombre d'animations réalisées		Suivi	Nombre de participants par animation (et %)		Résultat	Journée annuelle liée à l'agriculture et à la protection de la ressource en eau		Suivi	Compte rendu de l'animation et communication								
Type	Intitulé	Détail																						
Suivi	Nombre d'animations réalisées																							
Suivi	Nombre de participants par animation (et %)																							
Résultat	Journée annuelle liée à l'agriculture et à la protection de la ressource en eau																							
Suivi	Compte rendu de l'animation et communication																							

Intitulé action	Réflexion sur les paiements pour services environnementaux (PSE)	CAP01E																						
Constat/contexte	L'utilisation de PSE peut permettre de rémunérer les agriculteurs qui travaillent à améliorer la performance environnementale de leurs exploitations. En fonction du calendrier des charges et des indicateurs élaborés, en concertation avec l'AELB et les agriculteurs des AAC, ces derniers touchent une rémunération en fonction des résultats obtenus chaque année. Dans l'objectif de préserver la qualité de l'eau et limiter les pollutions agricoles, les actions suivantes peuvent faire l'objet de PSE : - o Gestion des structures paysagères qui concerne les surfaces non-agricoles, notamment les infrastructures agroécologiques telles que les haies, mares, etc. - o Gestion des systèmes de production agricole, en particulier la gestion des couverts végétaux (couverture des sols, allongement des rotations, prairies permanentes) et la gestion des ressources de l'agroécosystème (Diminution des pesticides et des engrais, gestion de l'azote, cultures BNI, AB, etc.).																							
Objectifs stratégiques	G4 / Mettre en œuvre les stratégies de territoires																							
Objectifs opérationnels	Accompagner un projet de territoire																							
Objectifs de résultats à 3 ans	- rapport d'analyse coût/bénéfice et faisabilité sur la mise en oeuvre de PSE sur les deux AAC de Fontaine et de Boiseaudier si pertinent : - indicateur déterminés - cahiers des charges élaboré (co-construit et validé par les agriculteurs intéressés) - collectif d'agriculteurs intéressés organisé																							
Méthode/Description de l'action	La première phase consistera en une étude approfondie des modalités les plus pertinentes des dispositifs de type PSE pour aider à solutionner les problèmes de qualité de l'eau sur les AAC de Fontaine et de Boiseaudier de façon pérenne. Celle-ci se basera sur des retours d'expériences d'acteurs ayant déployé des PSE dans des contextes +/- similaires afin d'identifier les points positifs et négatifs des dispositifs déployés, les conditions de réussites et d'échec de ces processus d'accompagnement des agriculteurs et les résultats envisageables localement. Ces éléments permettront de conduire une analyse coûts/bénéfice complète d'un dispositif PSE et donc de conclure sur la pertinence ou non d'en déployer sur les deux AAC concernées. Dans le cas où cette analyse coûts/bénéfices valide l'efficience d'un tel dispositif, la seconde phase aura pour objectif de définir les indicateurs les plus adaptés au contexte local et d'élaborer un cahier des charges qui permettra d'avoir un impact réel sur les pratiques des agriculteurs tout en s'accordant au contexte socio-économique local, aux contraintes des agriculteurs et favorisant la viabilité économique de leurs exploitations. Cette phase se fera en concertation avec les agriculteurs des captages afin de s'assurer que le dispositif déployé les intéressera et que des contractualisations seront bien mises en place.																							
Calendrier de mise en oeuvre	2026-2027 : approfondissement et analyse en interne du dispositif PSE et sa pertinence dans le contexte local 2028 : conclusion de l'analyse coûts/bénéfices sur la mise en œuvre de PSE et élaboration du cahier des charges + mise en place d'un groupe d'agriculteurs intéressés																							
Type d'action	Etude et concertation avec les agriculteurs																							
Echelle de réalisation	Captage de Fontaine (Allonnes) + Captage de Boiseaudier (Neuillé)																							
Partenaires techniques / Financiers	AELB, CR, DREAL, DDT, ARS, Organismes de conseil agricole (GABB, CIVAM, CAPL, LPO...), chambre d'agriculture, bureaux d'études...																							
Coût et modalités de financement de l'action																								
Maitrise d'ouvrage	CASVL																							
Estimation financière	Analyse coûts/bénéfices réalisée en interne sur 2026/2027. Elaboration du dispositif PSE et concertation avec les agriculteurs + contractualisation : support d'un prestataire spécialisé en 2028.																							
Plan de financement prévisionnel	<table><tr><th>Financiers</th><th>Montant du projet (HT)</th><th>Montant éligible</th><th>Taux</th><th>Subvention</th><th>Taux/Montant du projet</th></tr><tr><td>AELB*</td><td rowspan="3">15 000 €</td><td>15 000 €</td><td>50 %</td><td>7 500 €</td><td>50.00 %</td></tr><tr><td>RPDL</td><td>15 000 €</td><td>30 %</td><td>4 500 €</td><td>30.00 %</td></tr><tr><td>AUTOFINANCEMENT</td><td>15 000 €</td><td>Reste à charge</td><td>3 000 €</td><td>20.00 %</td></tr></table> * Taux de subvention calculée sur la base du montant éligible.		Financiers	Montant du projet (HT)	Montant éligible	Taux	Subvention	Taux/Montant du projet	AELB*	15 000 €	15 000 €	50 %	7 500 €	50.00 %	RPDL	15 000 €	30 %	4 500 €	30.00 %	AUTOFINANCEMENT	15 000 €	Reste à charge	3 000 €	20.00 %
Financiers	Montant du projet (HT)	Montant éligible	Taux	Subvention	Taux/Montant du projet																			
AELB*	15 000 €	15 000 €	50 %	7 500 €	50.00 %																			
RPDL		15 000 €	30 %	4 500 €	30.00 %																			
AUTOFINANCEMENT		15 000 €	Reste à charge	3 000 €	20.00 %																			
Répartition annuelle des coûts	<table><tr><th>Année</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th></tr><tr><th>Montant (HT)</th><td>0 €</td><td>0 €</td><td>15 000 €</td></tr></table>		Année	2026	2027	2028	Montant (HT)	0 €	0 €	15 000 €														
Année	2026	2027	2028																					
Montant (HT)	0 €	0 €	15 000 €																					
Suivi et évaluation																								
Suivi et évaluation des indicateurs	<table><tr><th>Type</th><th>Intitulé</th><th>Détail</th></tr><tr><td>Résultat</td><td>Rapport d'analyse coûts/bénéfice du dispositif PSE pour Allonnes et Neuillé</td><td></td></tr><tr><td>Suivi</td><td>Mobilisation des agriculteurs</td><td></td></tr><tr><td>Suivi</td><td>Nombre de partenaires techniques et financiers mobilisés</td><td></td></tr><tr><td>Suivi*</td><td>Nombre de réunion de concertation et co-construction du dispositif</td><td></td></tr><tr><td>Résultat*</td><td>Cahier des charges des PSE avec les indicateurs d'évaluation et les rémunérations associées</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td></tr></table> *Ne sera réalisé que si l'analyse coûts/bénéfices conclut que les PSE sont un dispositif pertinent à déployer sur ces deux AAC		Type	Intitulé	Détail	Résultat	Rapport d'analyse coûts/bénéfice du dispositif PSE pour Allonnes et Neuillé		Suivi	Mobilisation des agriculteurs		Suivi	Nombre de partenaires techniques et financiers mobilisés		Suivi*	Nombre de réunion de concertation et co-construction du dispositif		Résultat*	Cahier des charges des PSE avec les indicateurs d'évaluation et les rémunérations associées					
Type	Intitulé	Détail																						
Résultat	Rapport d'analyse coûts/bénéfice du dispositif PSE pour Allonnes et Neuillé																							
Suivi	Mobilisation des agriculteurs																							
Suivi	Nombre de partenaires techniques et financiers mobilisés																							
Suivi*	Nombre de réunion de concertation et co-construction du dispositif																							
Résultat*	Cahier des charges des PSE avec les indicateurs d'évaluation et les rémunérations associées																							

Intitulé action	Accompagnement à l'installation et sensibilisation accrue aux enjeux « eau »	CAP01F																										
Constat/contexte	Dans un contexte de vieillissement important de la population agricole (50% des agriculteurs présents en 2020 vont partir à la retraite d'ici 2030 au niveau national), la sensibilisation des agriculteurs qui reprennent les parcelles situées sur les AAC de Fontaine et de Boiseaudier est un enjeu majeur. En effet, il est vital que les agriculteurs aient bien en tête les contraintes à respecter sur les AAC (notamment dans le cadre des différents Périmètres de Protection des captages (PPC) indiqué dans les arrêtés préfectoraux).																											
Objectifs stratégiques	G4 / Mettre en œuvre les stratégies de territoires																											
Objectifs opérationnels	Accompagner les nouvelles installations et sensibiliser et former sur la protection des ressources en eau																											
Objectifs de résultats à 3 ans	- 100% des exploitations AB transmises en AB - % de la SAU en AB > = à avant - 100% des nouveaux agris sensibilisés																											
Méthode/Description de l'action	La première étape consiste à identifier les agriculteurs qui prévoient de cesser leur activité (que cela soit avec la vente s'ils sont propriétaires ou en fermage) dans les 10 prochaines années. Il est ensuite nécessaire de les alerter sur la nécessité de sensibiliser les éventuels reprenneurs sur les contraintes réglementaires liées aux PPC ainsi qu'à la thématique de la protection de la ressource en eau de façon plus générale. La seconde étape aura pour objectif de former les nouveaux agriculteurs sur les AAC aux problématiques spécifiques aux ressources en eau. Elle pourra également être déclinée pour des agriculteurs installés depuis la mise en place des PPC et qui n'auraient donc pas été bien informés. En parallèle, afin de s'assurer que les parcelles en AB et en prairies le restent sur les AAC, une prise de contact avec les agriculteurs les exploitants sera réalisée																											
Calendrier de mise en oeuvre	2026 : 3 demi-journées → 1/2 journée d'audit pour identification des agriculteurs dans l'optique d'une cession de leur activité dans les 10 prochaines années → 1/2 journée de sensibilisation des nouveaux agriculteurs ou des agriculteurs en projet de reprises de parcelles dans les AAC → 1/2 journée d'accompagnement des agriculteurs en AB pour pérenniser leur exploitation 2027 : 2 demi-journées → 1/2 journée de sensibilisation des nouveaux agriculteurs ou des agriculteurs en projet de reprises de parcelles dans les AAC → 1/2 journée d'accompagnement des agriculteurs en AB pour pérenniser leur exploitation 2028 : 4 demi-journées → 1/2 journée de sensibilisation des nouveaux agriculteurs ou des agriculteurs en projet de reprises de parcelles dans les AAC → 1/2 journée de sensibilisation des agriculteurs souhaitant céder leur exploitation dans les 5 ans → 1 journée d'accompagnement des agriculteurs en AB pour pérenniser leur exploitation																											
Type d'action	Accompagnement collectif et individuel																											
Echelle de réalisation	Captage de Fontaine (Allennes) + Captage de Boiseaudier (Neuillé)																											
Partenaires techniques / Financiers	AELB, CR, DREAL, DDT, ARS, Organismes de conseil agricole (GABB, CIVAM, CAPL, LPO...), chambre d'agriculture, bureaux d'études...																											
Coût et modalités de financement de l'action																												
Maitrise d'ouvrage	CASVL																											
Estimation financière	Nombre de demi-journées annuelles avec une base de 700€/jr																											
Plan de financement prévisionnel	<table><tr><th>Financiers</th><th>Montant du projet (HT)</th><th>Montant éligible</th><th>Taux</th><th>Subvention</th><th>Taux/Montant du projet</th></tr><tr><td>AELB*</td><td rowspan="3">3 000 €</td><td>1 913 €</td><td>50 %</td><td>957 €</td><td>31.88 %</td></tr><tr><td>RPDL</td><td>3 000 €</td><td>30 %</td><td>900 €</td><td>30.00 %</td></tr><tr><td>AUTOFINANCEMENT</td><td>3 000 €</td><td>Reste à charge</td><td>1 144 €</td><td>38.12 %</td></tr></table>						Financiers	Montant du projet (HT)	Montant éligible	Taux	Subvention	Taux/Montant du projet	AELB*	3 000 €	1 913 €	50 %	957 €	31.88 %	RPDL	3 000 €	30 %	900 €	30.00 %	AUTOFINANCEMENT	3 000 €	Reste à charge	1 144 €	38.12 %
	Financiers	Montant du projet (HT)	Montant éligible	Taux	Subvention	Taux/Montant du projet																						
	AELB*	3 000 €	1 913 €	50 %	957 €	31.88 %																						
	RPDL		3 000 €	30 %	900 €	30.00 %																						
AUTOFINANCEMENT	3 000 €		Reste à charge	1 144 €	38.12 %																							
* Taux de subvention calculée sur la base du montant éligible.																												
Répartition annuelle des coûts	<table><tr><th>Année</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th></tr><tr><th>Montant (HT)</th><td>1 050 €</td><td>700 €</td><td>1 250 €</td></tr></table>						Année	2026	2027	2028	Montant (HT)	1 050 €	700 €	1 250 €														
	Année	2026	2027	2028																								
Montant (HT)	1 050 €	700 €	1 250 €																									
Suivi et évaluation																												
Suivi et évaluation des indicateurs	Type		Intitulé			Détail																						
	Suivi		Nombre de nouveaux installés accompagnés																									
	Suivi		Participation aux réunions collectives																									

Intitulé action	Mise en évidence des évolutions de pratiques antérieures et mise à jour du diagnostic agricole					CAP01G																						
Constat/contexte	D'après le RPG 2025 (sur les données terrains 2024) , la SAU de l'AAC d'Allonnes est principalement recouverte de vergers et comprend également une importante part de légumes, de céréales et de maïs. La SAU de Neuillé est elle majoritairement occupée par des cultures de céréales et de légumes. La part de surface en herbe est assez faible pour les deux AAC ainsi que le % d'AB. Actuellement, en raison de l'absence d'actions poussées menées par la CASVL auprès des agriculteurs des deux AAC, la connaissance de l'évolution des cultures pratiquées sur celle-ci se limite à l'analyse qui peut être faite des données RPG.																											
	Surface en AB : → Allonnes = 14.2 ha → Neuillé = 0 ha Surface en prairie : → Allonnes = 18 ha → Neuillé = 18 ha																											
Objectifs stratégiques	G4 / Mettre en œuvre les stratégies de territoires																											
Objectifs opérationnels	Suivre et évaluer la stratégie																											
Objectifs de résultats à 3 ans	- 100% des agriculteurs des deux AAC contactés et sensibilisés (si OK) via l'une des actions mises en œuvre - surface en AB ≥ celle de 2025 - surface en prairie ≥ celle de 2025																											
Méthode/Description de l'action	Suivre l'évolution des cultures sur la SAU déclarée à la PAC sur les deux AAC permettra à la fois de rester informé des dynamiques locales des exploitations et de quantifier les effets des actions mises en œuvre. Les actions de sensibilisation, de formation, de diagnostic et d'accompagnement des agriculteurs permettront de plus de rassembler des informations plus précises sur les cultures présentes actuellement et prévue pour les prochaines années sur les parcelles faisant partie des AAC d'Allonnes et de Neuillé. Les actions menées auprès des conseillers faisant partie des prescripteurs seront utilisées pour récupérer des données sur les quantités et usages de ces produits. Un bilan annuel analysant et synthétisant ces éléments et les mettant en corrélation avec les actions menées par la CASVL permettra de les évaluer et d'orienter au mieux les futures actions.																											
Calendrier de mise en œuvre	2026-2028 : suivi annuel des actions réalisées, de l'évolution des cultures sur la SAU déclarée et analyse																											
Type d'action	Animation, suivi et conseil collectif, actions de démonstration.																											
Echelle de réalisation	Captage de la Fontaine (Allonnes) + Captage de Boiseaudier (Neuillé)																											
Partenaires techniques / Financiers	AELB, CR, DREAL, DDT, ARS, Organismes de conseil agricole (GABB, CIVAM, CAPL, LPO...), chambre d’agriculture, bureaux d’études...																											
Coût et modalités de financement de l'action																												
Maitrise d'ouvrage	CASVL																											
Estimation financière	Réalisation en interne																											
Plan de financement prévisionnel	<table><tr><th>Financiers</th><th>Montant du projet (HT)</th><th>Montant éligible</th><th>Taux</th><th>Subvention</th><th>Taux/Montant du projet</th></tr><tr><td>AELB*</td><td rowspan="3">0 €</td><td>0 €</td><td>50 %</td><td>0 €</td><td>0.00 %</td></tr><tr><td>RPDL</td><td>0 €</td><td>30 %</td><td>0 €</td><td>0.00 %</td></tr><tr><td>AUTOFINANCEMENT</td><td>0 €</td><td>Reste à charge</td><td>0 €</td><td>0.00 %</td></tr></table>						Financiers	Montant du projet (HT)	Montant éligible	Taux	Subvention	Taux/Montant du projet	AELB*	0 €	0 €	50 %	0 €	0.00 %	RPDL	0 €	30 %	0 €	0.00 %	AUTOFINANCEMENT	0 €	Reste à charge	0 €	0.00 %
	Financiers	Montant du projet (HT)	Montant éligible	Taux	Subvention	Taux/Montant du projet																						
	AELB*	0 €	0 €	50 %	0 €	0.00 %																						
	RPDL		0 €	30 %	0 €	0.00 %																						
	AUTOFINANCEMENT		0 €	Reste à charge	0 €	0.00 %																						
	* Taux de subvention calculée sur la base du montant éligible.																											
Répartition annuelle des coûts	<table><tr><th>Année</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th></tr><tr><td>Montant (HT)</td><td>0 €</td><td>0 €</td><td>0 €</td></tr></table>						Année	2026	2027	2028	Montant (HT)	0 €	0 €	0 €														
	Année	2026	2027	2028																								
Montant (HT)	0 €	0 €	0 €																									
	Suivi et évaluation																											
Suivi et évaluation des indicateurs	<table><tr><th>Type</th><th>Intitulé</th><th>Détail</th></tr><tr><td>Suivi</td><td>Rapport de synthèse annuel (suivi des indicateurs)</td><td></td></tr><tr><td>Suivi</td><td>Diagnostic agricole annuel (nombre d’agriculteurs, surfaces en BNI, herbe, AB, IFT...)</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td></tr></table>						Type	Intitulé	Détail	Suivi	Rapport de synthèse annuel (suivi des indicateurs)		Suivi	Diagnostic agricole annuel (nombre d’agriculteurs, surfaces en BNI, herbe, AB, IFT...)														
	Type	Intitulé	Détail																									
	Suivi	Rapport de synthèse annuel (suivi des indicateurs)																										
	Suivi	Diagnostic agricole annuel (nombre d’agriculteurs, surfaces en BNI, herbe, AB, IFT...)																										

Intitulé action	Stratégie foncière : veille et achat				CAP01H																						
Constat/contexte	La maîtrise foncière est l'un des axes majeurs de la stratégie régionale captage ainsi que du 12ème programme de l'AELB. Les AAC de Fontaine et de Boiseaudier sont de tailles réduites et sont pour une part importante recouverte de forêts. Il est cependant nécessaire de développer la maîtrise foncière sur les parcelles à vocation agricole. Cela passe notamment via l'acquisition afin de pouvoir contrôler les pratiques agricoles sur les parcelles les plus critiques (notamment dans les Périmètres de Protection Rapprochés (PPR)) pour la protection de la ressource en eau grâce à la mise en place de Baux Ruraux Environnementaux (BRE).																										
	<u>Captage de Fontaine à Allonnes :</u> - SAU = 243 ha (RPG 2025 sur 2024) - SAU dans le PPR (parcelles avec au moins une partie dans le PPR) : 69 ha <u>Captage de Boiseaudier à Neuillé :</u> - SAU = 106 ha (RPG 2025 sur 2024) - SAU dans le PPR (parcelles avec au moins une partie dans le PPR) : 20.5 ha																										
Objectifs stratégiques	D1 / Reconquérir la qualité des eaux de captages prioritaires																										
Objectifs opérationnels	Réduire les pollutions agricoles au sein de l'AAC à travers la maîtrise foncière																										
Objectifs de résultats à 3 ans	- Achat de 75% des terrains mis en vente dans le PPRS et le PPRC - Mise en place de BRE sur les terrains acquis (selon possibilité offerte par le bail existant) - 1 réunion de synthèse annuelle avec la SAFER																										
Méthode/Description de l'action	Grâce à la convention passé avec la SAFER, la CASVL est notifiée via l'outil VigiFoncier de l'ensemble des transactions de parcelles agricoles sur les AAC des captages d'Allonnes et de Neuillé. Cela donne à la CASVL la possibilité de se positionner pour préempter les terrains si ceux-ci ont un intérêt réel pour la protection des ressources en eau utilisée pour l'approvisionnement en eau potable des habitants. Cependant, les délais pour préempter sont très courts et souvent difficile à tenir au vu des processus interne obligatoire de la CASVL pour valider une préemption. C'est une des raisons qui justifient l'action CAP01H visant à obtenir un droit de préemption pour la CASVL sur les AAC des captages priotaires afin de ne plus dépend du droit de préemption de la SAFER. Ainsi, une fois ce droit obtenu, il sera utilisé pour atteindre les objectifs de cette action CAP01H. Une fois les parcelles acquises, la CASVL mettra en place un BRE avec l'exploitant agricole qui utilisent les parcelles. Les clauses du BRE sont négociés avec celui-ci et devront permettre de protéger les ressources en eau de façon pérenne. La mise en place du BRE peut néanmoins être longue et complexe dans le cas où les parcelles n'étaient pas exploitées par le propriétaire. En effet, l'agriculteur en fermage peut avoir un bail, par exemple oral, avec le propriétaire. Ainsi, le BRE ne pourra être mis en place que si l'agriculteur exploitant les parcelles auparavant est d'accord avec les conditions du BRE (loyers et contraintes imposées). Dans le cas contraire, la CASVL devra attendre le renouvellement du bail pour le transformer en BRE. L'amélioration de la maîtrise foncière passe également par un renforcement des échanges avec la SAFER, via une gestion fluidifiée du traitement des opportunités et une réunion de synthèse annuelle permettant de faire le point sur les dynamiques territoriales et d'anticiper les opportunités futures.																										
Calendrier de mise en oeuvre	2026-2028																										
Type d'action	Acquisition foncière pour maîtriser les pratiques agricoles																										
Echelle de réalisation	Captage des Fontaines (Allonnes) + Captage de Boiseaudier (Neuillé)																										
Partenaires techniques / Financiers	AELB, CR, DREAL, DDT, ARS, Organismes de conseil agricole (GABB, CIVAM, CAPL, LPO...), chambre d'agriculture, bureaux d'études...																										
Coût et modalités de financement de l'action																											
Maitrise d'ouvrage	CASVL																										
Estimation financière	- selon coût des terrains : montant projeté pour les 2 captages sur 3 ans : 30 000 € - 4000 €/an convention SAFER																										
Plan de financement prévisionnel	<table><tr><th>Financiers</th><th>Montant du projet (HT)</th><th>Montant éligible</th><th>Taux</th><th>Subvention</th><th>Taux/Montant du projet</th></tr><tr><td>AELB*</td><td rowspan="3">42 000 €</td><td>30 000 €</td><td>70 %</td><td>21 000 €</td><td>50.00 %</td></tr><tr><td>RPDL</td><td>0 €</td><td>30 %</td><td>0 €</td><td>0.00 %</td></tr><tr><td>AUTOFINANCEMENT</td><td>42 000 €</td><td>Reste à charge</td><td>21 000 €</td><td>50.00 %</td></tr></table>					Financiers	Montant du projet (HT)	Montant éligible	Taux	Subvention	Taux/Montant du projet	AELB*	42 000 €	30 000 €	70 %	21 000 €	50.00 %	RPDL	0 €	30 %	0 €	0.00 %	AUTOFINANCEMENT	42 000 €	Reste à charge	21 000 €	50.00 %
	Financiers	Montant du projet (HT)	Montant éligible	Taux	Subvention	Taux/Montant du projet																					
	AELB*	42 000 €	30 000 €	70 %	21 000 €	50.00 %																					
	RPDL		0 €	30 %	0 €	0.00 %																					
AUTOFINANCEMENT	42 000 €		Reste à charge	21 000 €	50.00 %																						
* Taux de subvention calculée sur la base du montant éligible.																											
Répartition annuelle des coûts	<table><tr><th>Année</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th></tr><tr><td>Montant (HT)</td><td>14 000 €</td><td>14 000 €</td><td>14 000 €</td></tr></table>					Année	2026	2027	2028	Montant (HT)	14 000 €	14 000 €	14 000 €														
Année	2026	2027	2028																								
Montant (HT)	14 000 €	14 000 €	14 000 €																								
Suivi et évaluation																											
Suivi et évaluation des indicateurs	<table><tr><th>Type</th><th>Intitulé</th><th>Détail</th></tr><tr><td>Suivi</td><td>Convention SAFER</td><td></td></tr><tr><td>Suivi</td><td>Veillie VigiFoncier</td><td></td></tr><tr><td>Suivi</td><td>Nombre de BRE</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td></tr></table>					Type	Intitulé	Détail	Suivi	Convention SAFER		Suivi	Veillie VigiFoncier		Suivi	Nombre de BRE											
	Type	Intitulé	Détail																								
	Suivi	Convention SAFER																									
	Suivi	Veillie VigiFoncier																									
	Suivi	Nombre de BRE																									

Intitulé action	Stratégie foncière : droit de préemption					CAP011																					
Constat/contexte	La maîtrise foncière est l'un des axes majeurs de la stratégie régionale captage ainsi que du 12ème programme de l'AELB. Les AAC de Fontaine et de Boiseaudier sont de tailles réduites et sont pour une part importante recouverte de forêts. Il est cependant nécessaire de développer la maîtrise foncière sur les parcelles à vocation agricole. Cela passe notamment via l'acquisition afin de pouvoir contrôler les pratiques agricoles sur les parcelles les plus critiques (notamment dans les Périmètres de Protection Rapprochés (PPR)) pour la protection de la ressource en eau grâce à la mise en place de Baux Ruraux Environnementaux (BRE). Afin de faciliter la possibilité d'acquérir des parcelles situées dans les AAC par la CASVL, cette dernière peut réaliser une demande d'obtention d'un droit de préemption auprès des services de la préfecture du Maine et Loire conformément au décret n° 2022-1223 du 10 septembre 2022. Ce droit de préemption permettra notamment à la CASVL de ne plus dépendre du droit de préemption de la SAFER (mobilisable à travers une convention SAFER-CASVL actuellement en cours) et d'être informé en amont (lors de la mise en vente d'un bien et pas lors de son acquisition comme actuellement dans le cadre de la convention SAFER-CASVL). De plus, ce droit de préemption est supérieur à celui de la SAFER.																										
Objectifs stratégiques	D1 / Reconquérir la qualité des eaux de captages prioritaires																										
Objectifs opérationnels	Réduire les pollutions agricoles au sein de l'AAC à travers la maîtrise foncière																										
Objectifs de résultats à 3 ans	- Obtention du droit de préemption par AP																										
Méthode/Description de l'action	Un dossier est à déposer auprès des services de la DDT 49, les documents nécessaires sont listés dans le décret n° 2022-1223 du 10 septembre 2022. Les documents demandés sont : 1° - Une délibération du conseil municipal de la commune, de l'organe délibérant du groupement de collectivités territoriales ou du syndicat mixte mentionné à l'article L.5721-2 du code général des collectivités territoriales sollicitant l'institution de ce droit de préemption ; 2° - Un plan présentant le périmètre du territoire sur lequel l'institution du droit de préemption est sollicitée ; 3° - Une étude hydrogéologique relative à l'aire d'alimentation des captages pour la protection desquels l'institution du droit de préemption est sollicitée ; 4° - Une note présentant le territoire, ses pratiques agricoles et précisant les démarches d'animation, les actions mises en œuvre par le service désigné à l'article L.2224-7 du code général des collectivités territoriales en charge de la collectivité ainsi que le bilan qui peut en être dressé. Dans l'hypothèse où le service a défini un plan d'action en application des dispositions de l'article R. 2224-5-3 de ce code, la personne publique produit ce plan ainsi que les rapports annuels prévus audit article ; 5° - Un argumentaire précisant les motifs qui conduisent à solliciter l'instauration du droit de préemption et justifiant le choix du périmètre proposé. Afin de s'assurer que le dossier répondra bien aux exigences des services de l'Etat, des échanges seront réalisés en amont du dépôt officiel avec les services repensables de son traitement. Enfin, il a été acté avec la DDT 49 que la SAFER et la CA seront prévenus en amont de la démarche entreprise par la CASVL dans une optique de concertation.																										
Calendrier de mise en oeuvre	- 2026 : Fontaine - 2028 : Boiseaudier (après la redéfinition de l'AAC par l'étude hydrogéologique)																										
Type d'action	Réglementaire																										
Echelle de réalisation	Captage de Fontaine (Allonnes) + Captage de Boiseaudier (Neuillé)																										
Partenaires techniques / Financiers	AELB, CR, DREAL, DDT, ARS, Organismes de conseil agricole (GABB, CIVAM, CAPL, LPO...), chambre d’agriculture, bureaux d’études...																										
Coût et modalités de financement de l'action																											
Maitrise d’ouvrage	CASVL																										
Estimation financière	Réalisation en interne et auprès des services de la DDT de Maine et Loire																										
Plan de financement prévisionnel	<table><tr><th>Financiers</th><th>Montant du projet (HT)</th><th>Montant éligible</th><th>Taux</th><th>Subvention</th><th>Taux/Montant du projet</th></tr><tr><td>AELB*</td><td rowspan="3">0 €</td><td>0 €</td><td>0 %</td><td>0 €</td><td>0.00 %</td></tr><tr><td>RPDL</td><td>0 €</td><td></td><td>0 €</td><td>0.00 %</td></tr><tr><td>AUTOFINANCEMENT</td><td>0 €</td><td>Reste à charge</td><td>0 €</td><td>0.00 %</td></tr></table>					Financiers	Montant du projet (HT)	Montant éligible	Taux	Subvention	Taux/Montant du projet	AELB*	0 €	0 €	0 %	0 €	0.00 %	RPDL	0 €		0 €	0.00 %	AUTOFINANCEMENT	0 €	Reste à charge	0 €	0.00 %
	Financiers	Montant du projet (HT)	Montant éligible	Taux	Subvention	Taux/Montant du projet																					
	AELB*	0 €	0 €	0 %	0 €	0.00 %																					
	RPDL		0 €		0 €	0.00 %																					
AUTOFINANCEMENT	0 €		Reste à charge	0 €	0.00 %																						
	* Taux de subvention calculée sur la base du montant éligible.																										
Répartition annuelle des coûts																											
	<table><tr><th>Année</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th></tr><tr><td>Montant (HT)</td><td>0 €</td><td>0 €</td><td>0 €</td></tr></table>	Année	2026	2027	2028	Montant (HT)	0 €	0 €	0 €																		
Année	2026	2027	2028																								
Montant (HT)	0 €	0 €	0 €																								
Suivi et évaluation																											
Suivi et évaluation des indicateurs	<table><tr><th>Type</th><th>Intitulé</th><th>Détail</th></tr><tr><td>Suivi</td><td>Dossier déposé auprès des services de la DDT 49 pour Allonnes</td><td></td></tr><tr><td>Suivi</td><td>Dossier déposé auprès des services de la DDT 49 pour Neuillé</td><td></td></tr><tr><td>Résultat</td><td>Obtention de l'arrêté préfectoral pour Allonnes</td><td></td></tr><tr><td>Résultat</td><td>Obtention de l'arrêté préfectoral pour Neuillé</td><td></td></tr></table>					Type	Intitulé	Détail	Suivi	Dossier déposé auprès des services de la DDT 49 pour Allonnes		Suivi	Dossier déposé auprès des services de la DDT 49 pour Neuillé		Résultat	Obtention de l'arrêté préfectoral pour Allonnes		Résultat	Obtention de l'arrêté préfectoral pour Neuillé								
	Type	Intitulé	Détail																								
	Suivi	Dossier déposé auprès des services de la DDT 49 pour Allonnes																									
	Suivi	Dossier déposé auprès des services de la DDT 49 pour Neuillé																									
	Résultat	Obtention de l'arrêté préfectoral pour Allonnes																									
Résultat	Obtention de l'arrêté préfectoral pour Neuillé																										

Intitulé action		Stratégie foncière : maîtrise d'usage grâce aux ORE				CAP01J																							
Constat/contexte	La maîtrise foncière est l'un des axes majeurs de la stratégie régionale captage ainsi que du 12ème programme de l'AELB. Les AAC de Fontaine et de Boiseaudier sont de tailles réduites et sont pour une part importante recouverte de forêts. Il est cependant nécessaire de développer la maîtrise foncière sur les parcelles à vocation agricole. En plus de l'acquisition, il est possible de développer la maîtrise d'usage de certaines parcelles sur lesquelles il serait bénéfique pour la qualité de l'eau de maintenir les pratiques actuelles sans que la CASVL n'en devienne forcément propriétaire. Il s'agit des parcelles cultivées en AB ou en prairies. Les Obligations Réelles Environnementales (ORE définies par l'Article L132-3 du code de l'Environnement) permettent de répondre à cet objectif en contractualisant avec le propriétaire de la parcelle un certain nombre de pratiques respectueuses de la qualité de l'eau en échange d'une rémunération annuelle sur une durée pouvant aller jusqu'à 99 ans. Ainsi, même en cas de vente de la parcelle par le propriétaire, l'ORE reste valable et les pratiques qui y sont inscrites obligatoires.																												
	Surface en AB : → Allonnes = 14.2 ha → Neuillé = 0 ha																												
	Surface en prairie : → Allonnes = 18 ha → Neuillé = 18 ha																												
Objectifs stratégiques	D1 / Reconquérir la qualité des eaux de captages prioritaires																												
Objectifs opérationnels	Réduire les pollutions agricoles au sein de l'AAC à travers la maîtrise foncière																												
Objectifs de résultats à 3 ans	- rapport d'analyse coûts/bénéfices de la mise en place d'ORE sur les parcelles pertinentes (en AB ou en prairie) - si jugé pertinent : 20 % de la SAU cible avec ORE contractualisée																												
Méthode/Description de l'action	Dans un 1er temps , il sera nécessaire de mener une étude approfondie pour évaluer, grâce à une analyse coûts/bénéfices, la pertinence du déploiement de cet outil ORE sur les parcelles en prairies et/ou en AB. Cette étude consistera en une aggrégation de retours d'expériences de structures ayant mis en place des ORE pour en identifier les modalités du succès ou de l'échec ainsi que leurs efficaciences par rapport aux problématiques ciblées. Cette analyse comprendra également un volet spécifique sur la faisabilité d'une telle démarche, adaptée au contexte local et à travers le retour des exploitants (qui devront eux voir avec les propriétaires concernés, dans une approche constructive de concertation avec les agriculteurs) ainsi que les délais estimatifs pour leur mise en oeuvre. Une synthèse sera rédigée pour valider ou non le passage à la seconde étape. La seconde phase consistera au déploiement d'ORE sur les parcelles ciblées en contractualisant avec les propriétaires.																												
Calendrier de mise en oeuvre	2026-2027 : analyse coûts/bénéfices 2028 : premières contractualisations																												
Type d'action	Etude d'opportunité de déploiement d'ORE pour développer la maîtrise d'usage de parcelles agricoles																												
Echelle de réalisation	Captage des Fontaines (Allonnes) + Captage de Boiseaudier (Neuillé)																												
Partenaires techniques / Financiers	AELB, CR, DREAL, DDT, ARS, Organismes de conseil agricole (GABB, CIVAM, CAPL, LPO...), chambre d'agriculture, bureaux d'études...																												
Coût et modalités de financement de l'action																													
Maitrise d'ouvrage	CASVL																												
Estimation financière	- selon opportunité (si 100% de la SAU en AB et prairie avec 150€/an/ha = 7500€/an) -> donc à 3 ans plutôt 1500€ max																												
Plan de financement prévisionnel	<table><tr><th>Financiers</th><th>Montant du projet (HT)</th><th>Montant éligible</th><th>Taux</th><th>Subvention</th><th>Taux/Montant du projet</th></tr><tr><td>AELB*</td><td rowspan="3">3 000 €</td><td>0 €</td><td>0 %</td><td>0 €</td><td>0.00 %</td></tr><tr><td>RPDL</td><td>0 €</td><td>0 %</td><td>0 €</td><td>0.00 %</td></tr><tr><td>AUTOFINANCEMENT</td><td>3 000 €</td><td>Reste à charge</td><td>3 000 €</td><td>100.00 %</td></tr></table> * Taux de subvention calculée sur la base du montant éligible.							Financiers	Montant du projet (HT)	Montant éligible	Taux	Subvention	Taux/Montant du projet	AELB*	3 000 €	0 €	0 %	0 €	0.00 %	RPDL	0 €	0 %	0 €	0.00 %	AUTOFINANCEMENT	3 000 €	Reste à charge	3 000 €	100.00 %
Financiers	Montant du projet (HT)	Montant éligible	Taux	Subvention	Taux/Montant du projet																								
AELB*	3 000 €	0 €	0 %	0 €	0.00 %																								
RPDL		0 €	0 %	0 €	0.00 %																								
AUTOFINANCEMENT		3 000 €	Reste à charge	3 000 €	100.00 %																								
Répartition annuelle des coûts	<table><tr><th>Année</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th></tr><tr><td>Montant (HT)</td><td>0 €</td><td>1 000 €</td><td>2 000 €</td></tr></table>							Année	2026	2027	2028	Montant (HT)	0 €	1 000 €	2 000 €														
Année	2026	2027	2028																										
Montant (HT)	0 €	1 000 €	2 000 €																										
Suivi et évaluation																													
Suivi et évaluation des indicateurs	<table><tr><th>Type</th><th>Intitulé</th><th>Détail</th></tr><tr><td>Suivi</td><td>Rapport d'analyse coûts/bénéfices de la mise en place d'ORE</td><td></td></tr><tr><td>Suivi</td><td>Rédaction d'ORE</td><td></td></tr><tr><td>*Suivi</td><td>Nombre d'ORE et % de la SAU cible avec ORE contractualisée</td><td></td></tr><tr><td>Suivi</td><td>Propriétaire identifiés</td><td></td></tr></table> <i>*Ne sera réalisé que si l'analyse coûts/bénéfices conclut que les ORE sont un dispositif pertinent à déployer sur ces deux AAC</i>							Type	Intitulé	Détail	Suivi	Rapport d'analyse coûts/bénéfices de la mise en place d'ORE		Suivi	Rédaction d'ORE		*Suivi	Nombre d'ORE et % de la SAU cible avec ORE contractualisée		Suivi	Propriétaire identifiés								
Type	Intitulé	Détail																											
Suivi	Rapport d'analyse coûts/bénéfices de la mise en place d'ORE																												
Suivi	Rédaction d'ORE																												
*Suivi	Nombre d'ORE et % de la SAU cible avec ORE contractualisée																												
Suivi	Propriétaire identifiés																												

Intitulé action	Développer des infrastructures agroécologiques					CAP01K																					
Constat/contexte	Dans une approche à l'échelle du paysage et du bassin-versant, évaluer la pertinence de développer les infrastructures agro-écologiques (IAE) sur la protection de la ressource en eau permet d'appréhender la problématique de façon globale. En effet, les IAE (haies, mares, zones humides, etc.) sont considérés comme des solutions sans regret par l'AELB, c'est-à-dire que leur implémentation ne peut avoir que des conséquences positives (que cela soit sur la gestion qualitative mais aussi quantitative), et cela quelques soient les évolutions futures du climat. Ces IAE peuvent donc constituer un second volet de l'accompagnement des agriculteurs, en plus de celui concernant le changement de pratiques et la réduction d'utilisation d'intrants.																										
Objectifs stratégiques	B7 / Aménager les bassins versants																										
Objectifs opérationnels	Développer des infrastructures agroécologiques pour réduire les transferts de polluants																										
Objectifs de résultats à 3 ans	- données récupérées et synthétisées de la part du SMBAA - analyse coûts/bénéfices du déploiement d'IAE pour améliorer la qualité de l'eau sur l'AAC - identification des parcelles où installer des IAE (pertinente % l'enjeu et propriétaire/exploitant intéressé)																										
Méthode/Description de l'action	L'équipe en charge de la protection des captages au sein de la CASVL n'est pas experte sur ce sujet et souhaite donc capitaliser sur l'expérience du SMBAA à ce niveau. Dans un premier temps, un travail conjoint devra donc être mené avec les équipes du SMBAA pour récupérer l'ensemble des informations dont dispose le syndicat sur les AAC d'Allonnes et de Neuillé et identifier les zones les plus pertinentes pour la réalisation des travaux. Une analyse coûts/bénéfices sera également réalisée pour évaluer la pertinence de déployer ces IAE selon les possibilités sur les AAC. Dans un second temps, la CASVL réalisera un travail de prospection auprès des propriétaires et exploitants agricoles pour identifier les opportunités de la réalisation de chantiers visant à déployer ces IAE. Pour cela, la CASVL pourra utiliser les autres actions d'animation agricole pour communiquer et sensibiliser le public visé.																										
Calendrier de mise en oeuvre	2026 : récupération des données historiques du SMBAA et organisation commune + analyse coûts/bénéfices du dispositif 2027 : identification des parcelles pertinentes et des agriculteurs potentiellement intéressés + diagnostics 2028 : réalisation des travaux de mises en place des IAE																										
Type d'action	Accompagnement individuel																										
Echelle de réalisation	Captage de Fontaine (Allonnes) + Captage de Boiseaudier (Neuillé)																										
Partenaires techniques / Financiers	AELB, CR, DREAL, DDT, ARS, Organismes de conseil agricole (GABB, CIVAM, CAPL, LPO...), chambre d'agriculture, bureaux d'études...																										
Coût et modalités de financement de l'action																											
Maitrise d'ouvrage	CASVL																										
Estimation financière	Première approche en interne avec le SMBAA, une estimation des coûts sera effectuée courant 2026 après avoir analyser les éléments transmis par le SMBAA. Le plan de financement prévisionnel devra donc être validé par la commission de la CASVL en fonction des résultats de l'analyse coûts/bénéfices.																										
Plan de financement prévisionnel	<table><tr><th>Financiers</th><th>Montant du projet (HT)</th><th>Montant éligible</th><th>Taux</th><th>Subvention</th><th>Taux/Montant du projet</th></tr><tr><td>AELB*</td><td rowspan="3">10 000 €</td><td>10 000 €</td><td>50 %</td><td>5 000 €</td><td>0.00 %</td></tr><tr><td>RPDL</td><td>10 000 €</td><td>30 %</td><td>3 000 €</td><td>0.00 %</td></tr><tr><td>AUTOFINANCEMENT</td><td>10 000 €</td><td>Reste à charge</td><td>2 000 €</td><td>0.00 %</td></tr></table> * Taux de subvention calculée sur la base du montant éligible.					Financiers	Montant du projet (HT)	Montant éligible	Taux	Subvention	Taux/Montant du projet	AELB*	10 000 €	10 000 €	50 %	5 000 €	0.00 %	RPDL	10 000 €	30 %	3 000 €	0.00 %	AUTOFINANCEMENT	10 000 €	Reste à charge	2 000 €	0.00 %
Financiers	Montant du projet (HT)	Montant éligible	Taux	Subvention	Taux/Montant du projet																						
AELB*	10 000 €	10 000 €	50 %	5 000 €	0.00 %																						
RPDL		10 000 €	30 %	3 000 €	0.00 %																						
AUTOFINANCEMENT		10 000 €	Reste à charge	2 000 €	0.00 %																						
Répartition annuelle des coûts	<table><tr><th>Année</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th></tr><tr><td>Montant (HT)</td><td>0 €</td><td>5 000 €</td><td>5 000 €</td></tr></table>					Année	2026	2027	2028	Montant (HT)	0 €	5 000 €	5 000 €														
Année	2026	2027	2028																								
Montant (HT)	0 €	5 000 €	5 000 €																								
Suivi et évaluation																											
Suivi et évaluation des indicateurs	<table><tr><th>Type</th><th>Intitulé</th><th>Détail</th></tr><tr><td>Suivi</td><td>Informations reçues du SMBAA complètes</td><td></td></tr><tr><td>Suivi</td><td>Analyse coûts/bénéfice finalisée</td><td></td></tr><tr><td>Suivi</td><td>Parcelles les plus pertinentes et agriculteurs intéressés identifiés</td><td></td></tr><tr><td>Suivi</td><td>Nombre, ou linéaire, d'IAE déployées</td><td></td></tr></table>					Type	Intitulé	Détail	Suivi	Informations reçues du SMBAA complètes		Suivi	Analyse coûts/bénéfice finalisée		Suivi	Parcelles les plus pertinentes et agriculteurs intéressés identifiés		Suivi	Nombre, ou linéaire, d'IAE déployées								
Type	Intitulé	Détail																									
Suivi	Informations reçues du SMBAA complètes																										
Suivi	Analyse coûts/bénéfice finalisée																										
Suivi	Parcelles les plus pertinentes et agriculteurs intéressés identifiés																										
Suivi	Nombre, ou linéaire, d'IAE déployées																										

Intitulé action	Analyse poussées de la qualité de l'eau et interprétation					CAP02A																						
Constat/contexte	Les analyses réalisées par l'ARS permettent de suivre un grand nombre de paramètres au niveau du captage de Fontain et donc de visualiser l'évolution de la qualité de l'eau pour chacun d'eux. Néanmoins, au vu de l'évolution régulière des molécules suivis par l'ARS, il peut être intéressant d'approfondir la connaissance des pollutions que l'on retrouve sur l'un des 3 forages du captage. L'utilisation d'échantillonneur passifs tels que les POCI peut être une solution pertinente. Il est néanmoins nécessaire de s'assurer préalablement du réel apport que procurerait ce type d'analyses avant d'en réaliser.																											
Objectifs stratégiques	G1 / Développer la connaissance pour éclairer les choix																											
Objectifs opérationnels	Approfondir les connaissances des sources de pollution du captage pour identifier de façon précis les risques																											
Objectifs de résultats à 3 ans	- rapport d'analyse coûts bénéfices d'analyse avec un dispositif de type POCI - si l'analyse conclut à la pertinence de mener une campagne de ce type : → définition des modalités → réalisation d'une campagne de mesure → analyse des résultats et rapport d'interprétation + identification des sources potentielles des polluants + conclusions sur les actions à mener en conséquence																											
Méthode/Description de l'action	La première étape consistera à continuer le travail d'investigation sur les dispositifs de type POCI. Cela se fera à l'aide de retour d'expérience d'autres structures les ayant mise en œuvre et les résultats qui en ont découlés. L'analyse coûts/bénéfices prendra donc l'ensemble de ces éléments en compte et ceux qui auront été ajouté en cours d'investigation. La seconde étape, si elle est jugée pertinente, consistera à définir les modalités et réaliser une 1ère campagne de mesure, analyser les résultats obtenus, identifier les sources potentielles des pollutions retrouvées, élaborer le plan d'action à mettre en oeuvre en conséquence et envisager la réalisation de futures campagnes de mesures.																											
Calendrier de mise en oeuvre	2026 : analyse coûts/bénéfice d'une campagne de mesure via dispositif POCI ou équivalent 2027-2028 : *réalisation de la campagne, analyse des résultats et rédaction d'un plan d'actions *(si validé par l'analyse coûts/bénéfice)																											
Type d'action	Amélioration des connaissances pour orienter les actions de façon efficiente																											
Echelle de réalisation	Captage des Fontaines (Allonnes)																											
Partenaires techniques / Financiers	AELB, CR, DREAL, DDT, ARS, Organismes de conseil agricole (GABB, CIVAM, CAPL, LPO...), chambre d'agriculture, bureaux d'études...																											
Coût et modalités de financement de l'action																												
Maitrise d'ouvrage	CASVL																											
Estimation financière	Pas de visibilité à ce jour sur les campagnes de type POCIS. Une estimation sera réalisée lors de la finalisation de l'analyse coûts/bénéfices prenant en compte les modalités de la campagne de mesures envisagée.																											
Plan de financement prévisionnel	<table><tr><th>Financiers</th><th>Montant du projet (HT)</th><th>Montant éligible</th><th>Taux</th><th>Subvention</th><th>Taux/Montant du projet</th></tr><tr><td>AELB*</td><td rowspan="3">19 500 €</td><td>0 €</td><td>0 %</td><td>0 €</td><td>0.00 %</td></tr><tr><td>RPDL</td><td>19 500 €</td><td>30 %</td><td>5 850 €</td><td>0.00 %</td></tr><tr><td>AUTOFINANCEMENT</td><td>2 500 €</td><td>Reste à charge</td><td>13 650 €</td><td>0.00 %</td></tr></table> * Taux de subvention calculée sur la base du montant éligible.						Financiers	Montant du projet (HT)	Montant éligible	Taux	Subvention	Taux/Montant du projet	AELB*	19 500 €	0 €	0 %	0 €	0.00 %	RPDL	19 500 €	30 %	5 850 €	0.00 %	AUTOFINANCEMENT	2 500 €	Reste à charge	13 650 €	0.00 %
Financiers	Montant du projet (HT)	Montant éligible	Taux	Subvention	Taux/Montant du projet																							
AELB*	19 500 €	0 €	0 %	0 €	0.00 %																							
RPDL		19 500 €	30 %	5 850 €	0.00 %																							
AUTOFINANCEMENT		2 500 €	Reste à charge	13 650 €	0.00 %																							
Répartition annuelle des coûts	<table><tr><th>Année</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th></tr><tr><td>Montant (HT)</td><td>15 000 €</td><td>2 000 €</td><td>2 500 €</td></tr></table>						Année	2026	2027	2028	Montant (HT)	15 000 €	2 000 €	2 500 €														
Année	2026	2027	2028																									
Montant (HT)	15 000 €	2 000 €	2 500 €																									
Suivi et évaluation																												
Suivi et évaluation des indicateurs	<table><tr><th>Type</th><th>Intitulé</th><th>Détail</th></tr><tr><td>Résultat</td><td>Rapport d'analyse coûts/bénéfices de campagne POCI ou équivalent</td><td></td></tr><tr><td>Suivi*</td><td>Analyses réalisées</td><td></td></tr><tr><td>Résultat*</td><td>Rapport d'analyses et plan d'action associé</td><td></td></tr><tr><td>Suivi</td><td>Données sonde de mesure en continue des nitrates</td><td></td></tr><tr><td>Suivi</td><td>Données pesticides (ARS)</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td></tr></table> <i>*Ne sera réalisé que si l'analyse coûts/bénéfices conclut qu'une campagne de mesure via un dispositif de type POCI est pertinent à déployer sur cette AAC</i>						Type	Intitulé	Détail	Résultat	Rapport d'analyse coûts/bénéfices de campagne POCI ou équivalent		Suivi*	Analyses réalisées		Résultat*	Rapport d'analyses et plan d'action associé		Suivi	Données sonde de mesure en continue des nitrates		Suivi	Données pesticides (ARS)					
Type	Intitulé	Détail																										
Résultat	Rapport d'analyse coûts/bénéfices de campagne POCI ou équivalent																											
Suivi*	Analyses réalisées																											
Résultat*	Rapport d'analyses et plan d'action associé																											
Suivi	Données sonde de mesure en continue des nitrates																											
Suivi	Données pesticides (ARS)																											

Intitulé action	Caractérisation de la gestion de l'azote à l'échelle de l'AAC				CAP02B																						
Constat/contexte	Bien que la situation ait une légère tendance à l'amélioration au niveau des taux de nitrates sur le captage d'Allonnes depuis plusieurs années, les taux restent élevés. Une meilleure compréhension de la gestion de l'azote au niveau de l'AAC permettra d'identifier les leviers d'actions prioritaires et les accompagnement techniques à mettre en oeuvre auprès des agriculteurs pour être le plus efficient possible. Cependant, cette connaissance n'est pas évidente à obtenir et les campagnes de types Reliquat Entrée Hiver/ Reliquat Sortie Hiver (REH/RSH) ne permettent pas toujours d'obtenir des données sur lesquelles capitaliser. Il est donc nécessaire, dans un premier temps, d'approfondir le sujet à l'aide d'expert pour s'assurer que de telles analyses permettraient bien d'obtenir les résultats escomptés. Cela permettra également de définir de façon précise, si cela est possible, les modalités pour la réalisation de telles campagnes de mesures.																										
Objectifs stratégiques	G1 / Développer la connaissance pour éclairer les choix																										
Objectifs opérationnels	Approfondir les connaissances des sources de pollution du captage pour identifier de façon précise les risques																										
Paramètre(s) visé(s)	Nitrates, limitation des transferts																										
Objectifs de résultats à 3 ans	- analyse coût/bénéfice d'une campagne REH/RSH ou équivalent - si l'analyse conclut à la pertinence de mener une campagne de ce type : → identification des parcelles où effectuer les mesures → réalisation d'une campagne REH/RSH ou autre dispositif équivalent et jugé le plus efficient et pertinent → analyse des résultats et rapport d'interprétation + conclusions sur les actions à mener en conséquence																										
Méthode/Description de l'action	La première étape consistera à continuer le travail d'investigation sur les méthodes d'analyse de la gestion de l'azote à l'échelle de l'AAC. Cela se fera à l'aide de retour d'expérience d'autres structures les ayant mise en œuvre et les résultats qui en ont découlés. Le guide INRAE/OFB sur la gestion dynamique d'une AAC sur la problématique nitrates sera mobilisé. Des experts du sujet pourront également être mobilisés pour donner leurs avis en prenant en compte les spécificités de l'AAC (cultures, occupation des sols, transferts possibles, etc.). L'analyse coûts/bénéfices prendra donc l'ensemble de ces éléments en compte et ceux qui auront été ajoutés en cours d'investigation. La deuxième étape aura lieu dans le cas où la 1ère valide l'intérêt de ce type d'analyses. Une première campagne sera réalisée et les résultats analysés afin de pouvoir orienter les actions à prendre pour améliorer la gestion du cycle de l'azote sur l'AAC et envisager les prochaines campagnes de mesures si cela s'avère nécessaire et pertinent.																										
Calendrier de mise en oeuvre	2026 : analyse coûts/bénéfice d'une campagne de REH/RSH ou équivalent 2027-2028 : *réalisation de la campagne, analyse des résultats et rédaction d'un plan d'actions *(si validé par l'analyse coûts/bénéfice)																										
Type d'action	Amélioration des connaissances pour orienter les actions de façon efficiente																										
Echelle de réalisation	Captage des Fontaines (Allonnes)																										
Partenaires techniques / Financiers	AELB, CR, DREAL, DDT, ARS, Organismes de conseil agricole (GABB, CIVAM, CAPL, LPO...), chambre d'agriculture, bureaux d'études...																										
Coût et modalités de financement de l'action																											
Maitrise d'ouvrage	CASVL																										
Estimation financière	- 2100 € 1ère année pour expertise sur pertinence ou pas - si oui : en moyenne 100€/prélèvement + analyse + à réévaluer par la suite pour la gestion des campagnes																										
Plan de financement prévisionnel	<table><thead><tr><th>Financiers</th><th>Montant du projet (HT)</th><th>Montant éligible</th><th>Taux</th><th>Subvention</th><th>Taux/Montant du projet</th></tr></thead><tbody><tr><td>AELB*</td><td rowspan="3">4 500 €</td><td>0 €</td><td>50 %</td><td>0 €</td><td>0.00 %</td></tr><tr><td>RPDL</td><td>4 500 €</td><td>30 %</td><td>1 350 €</td><td>30.00 %</td></tr><tr><td>AUTOFINANCEMENT</td><td>4 500 €</td><td>Reste à charge</td><td>3 150 €</td><td>70.00 %</td></tr></tbody></table> * Taux de subvention calculée sur la base du montant éligible.					Financiers	Montant du projet (HT)	Montant éligible	Taux	Subvention	Taux/Montant du projet	AELB*	4 500 €	0 €	50 %	0 €	0.00 %	RPDL	4 500 €	30 %	1 350 €	30.00 %	AUTOFINANCEMENT	4 500 €	Reste à charge	3 150 €	70.00 %
Financiers	Montant du projet (HT)	Montant éligible	Taux	Subvention	Taux/Montant du projet																						
AELB*	4 500 €	0 €	50 %	0 €	0.00 %																						
RPDL		4 500 €	30 %	1 350 €	30.00 %																						
AUTOFINANCEMENT		4 500 €	Reste à charge	3 150 €	70.00 %																						
Répartition annuelle des coûts	<table><thead><tr><th>Année</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th></tr></thead><tbody><tr><td>Montant (HT)</td><td>2 100 €</td><td>1 200 €</td><td>1 200 €</td></tr></tbody></table>					Année	2026	2027	2028	Montant (HT)	2 100 €	1 200 €	1 200 €														
Année	2026	2027	2028																								
Montant (HT)	2 100 €	1 200 €	1 200 €																								
Suivi et évaluation																											
Suivi et évaluation des indicateurs	<table><thead><tr><th>Type</th><th>Intitulé</th><th>Détail</th></tr></thead><tbody><tr><td>Résultat</td><td>Rapport d'analyse coûts/bénéfices de campagnes REH/RSH ou équivalente</td><td></td></tr><tr><td>Suivi*</td><td>Parcelles cibles pour les campagnes d'analyse</td><td></td></tr><tr><td>Suivi*</td><td>Analyses réalisées</td><td></td></tr><tr><td>Résultat*</td><td>Rapport d'analyses et plan d'action associé</td><td></td></tr></tbody></table> *Ne sera réalisé que si l'analyse coûts/bénéfices conclut qu'une campagne de type REH/RSH est pertinent à déployer sur cette AAC					Type	Intitulé	Détail	Résultat	Rapport d'analyse coûts/bénéfices de campagnes REH/RSH ou équivalente		Suivi*	Parcelles cibles pour les campagnes d'analyse		Suivi*	Analyses réalisées		Résultat*	Rapport d'analyses et plan d'action associé								
Type	Intitulé	Détail																									
Résultat	Rapport d'analyse coûts/bénéfices de campagnes REH/RSH ou équivalente																										
Suivi*	Parcelles cibles pour les campagnes d'analyse																										
Suivi*	Analyses réalisées																										
Résultat*	Rapport d'analyses et plan d'action associé																										

Intitulé action	Mise en place d'un PAEC	CAP02C																						
Constat/contexte	Les MAEC, grâce à la rémunération qu'elles engendrent pour les agriculteurs, sont un outils efficace pour les accompagner à maintenir des pratiques respectueuses de la qualité de l'eau ou à les développer. Les MAEC suivent un cahier des charges précis selon le type de problématique visée et le type de culture présente sur les parcelles. Cependant, les MAEC ne sont pas adaptées à tous les types de productions : soient parce qu'elles ne sont pas adaptés aux itinéraires techniques des agriculteurs pour telle ou telle production, soient parce que les niveaux de rémunération ne sont pas assez élevé en comparaison des contraintes qu'elles imposent aux agriculteurs en contrepartie. Il est donc nécessaire d'évaluer la pertinence du déploiement de ces mesures sur l'AAC d>Allonnes avant de vouloir en contractualiser. Enfin, il est important de noter que la possibilité de la mise en place de MAEC dans le cadre d'un PAEC dépendra du contexte national qui risque d'être compliqué en raison de la fin de la PAC en 2028 et du fait que certaines mesures ne seront plus ouvertes à la contractualisations. Les modalités de contractualisations seront également revues et pourraient impactés l'intérêt des agriculteurs.																							
Objectifs stratégiques	B5 / Accélérer la transition écologique de l'agriculture																							
Objectifs opérationnels	Développer la transition agroécologique des exploitations : réduction des apports d'intrants, des pesticides, cultures BNI, diversification, couverture des sols, allongement des rotations, maintient des surfaces en herbes																							
Objectifs de résultats à 3 ans	- MAEC pertinentes par rapport aux productions sur l'AAC identifiées et CDC explicitées - 100% des agriculteurs contactés pour leur proposer le dispositif - au moins 1 exploitation engagée en MAEC																							
Méthode/Description de l'action	La première phase consistera en un approfondissement des possibilités offertes par les MAEC par rapport aux caractéristiques locales spécifiques sur l'AAC d>Allonnes. Cela passera notamment par l'utilisation de retour d'expérience de structures ayant déployés cette outils dans un contexte similaire. Des experts techniques pourront également être mobilisés dans une analyse technico-économique des MAEC au regard des exploitations agricoles de l'AAC. Si cette étude valide la pertinence de déployer des MAEC (d'un point de vue technique et par rapport à l'intérêt qu'elles pourraient avoir pour les agriculteurs), la seconde phase sera enclenchée . Un travail de prospection auprès des agriculteurs sera réalisés pour identifier ceux qui seraient intéressés. Les autres actions réalisées sur le terrain auprès de ces derniers seront des leviers importants pour réussir à les informer sur l'existence de ce dispositif. Un PAEC devra être élaboré et validé par les services de l'Etat. Enfin, la contractualisation des MAEC auprès des agriculteurs intéressés sera finalisée pour une durée de 5 ans.																							
Calendrier de mise en oeuvre	2026 : approfondissement sur les possibles MAEC adaptées au production de l'AAC d>Allonnes 2027-2028 : identification des agriculteurs intéressés et contractualisation																							
Type d'action	Accompagnement individuel																							
Echelle de réalisation	Captage des Fontaines (Allonnes)																							
Partenaires techniques / Financiers	AELB, CR, DREAL, DDT, ARS, Organismes de conseil agricole (GABB, CIVAM, CAPL, LPO...), chambre d'agriculture, bureaux d'études...																							
Coût et modalités de financement de l'action																								
Maitrise d'ouvrage	CASVL																							
Estimation financière	Dans un premier temps, étude faite en interne. Un chiffrage sera ensuite réalisé une fois les agriculteurs intéressés identifiés pour pouvoir estimer le coût total du dispositif sur les 5 ans de la contractualisation.																							
Plan de financement prévisionnel	<table><tr><th>Financieurs</th><th>Montant du projet (HT)</th><th>Montant éligible</th><th>Taux</th><th>Subvention</th><th>Taux/Montant du projet</th></tr><tr><td>AELB*</td><td rowspan="3">5 000 €</td><td>4 500 €</td><td>50 %</td><td>2 250 €</td><td>45.00 %</td></tr><tr><td>RPDL</td><td>5 000 €</td><td>30 %</td><td>1 500 €</td><td>30.00 %</td></tr><tr><td>AUTOFINANCEMENT</td><td>5 000 €</td><td>Reste à charge</td><td>1 250 €</td><td>25.00 %</td></tr></table> * Taux de subvention calculée sur la base du montant éligible.		Financieurs	Montant du projet (HT)	Montant éligible	Taux	Subvention	Taux/Montant du projet	AELB*	5 000 €	4 500 €	50 %	2 250 €	45.00 %	RPDL	5 000 €	30 %	1 500 €	30.00 %	AUTOFINANCEMENT	5 000 €	Reste à charge	1 250 €	25.00 %
Financieurs	Montant du projet (HT)	Montant éligible	Taux	Subvention	Taux/Montant du projet																			
AELB*	5 000 €	4 500 €	50 %	2 250 €	45.00 %																			
RPDL		5 000 €	30 %	1 500 €	30.00 %																			
AUTOFINANCEMENT		5 000 €	Reste à charge	1 250 €	25.00 %																			
Répartition annuelle des coûts	<table><tr><th>Année</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th></tr><tr><td>Montant (HT)</td><td></td><td>5 000 €</td><td></td></tr></table>		Année	2026	2027	2028	Montant (HT)		5 000 €															
Année	2026	2027	2028																					
Montant (HT)		5 000 €																						
Suivi et évaluation																								
Suivi et évaluation des indicateurs	<table><tr><th>Type</th><th>Intitulé</th><th>Détail</th></tr><tr><td>Suivi</td><td>Rapport d'analyse : approfondissement technique sur la compatibilité des cahiers des charges MAEC avec les productions du captage</td><td></td></tr><tr><td>Suivi</td><td>Nombre de réunion de présentation du dispositif</td><td></td></tr><tr><td>Suivi</td><td>Nombre d'agriculteurs présents</td><td></td></tr><tr><td>Suivi</td><td>Nombre d'agriculteurs intéressés</td><td></td></tr><tr><td>Résultat</td><td>Nombre d'exploitations et de SAU engagés en MAEC</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td></tr></table>		Type	Intitulé	Détail	Suivi	Rapport d'analyse : approfondissement technique sur la compatibilité des cahiers des charges MAEC avec les productions du captage		Suivi	Nombre de réunion de présentation du dispositif		Suivi	Nombre d'agriculteurs présents		Suivi	Nombre d'agriculteurs intéressés		Résultat	Nombre d'exploitations et de SAU engagés en MAEC					
Type	Intitulé	Détail																						
Suivi	Rapport d'analyse : approfondissement technique sur la compatibilité des cahiers des charges MAEC avec les productions du captage																							
Suivi	Nombre de réunion de présentation du dispositif																							
Suivi	Nombre d'agriculteurs présents																							
Suivi	Nombre d'agriculteurs intéressés																							
Résultat	Nombre d'exploitations et de SAU engagés en MAEC																							

Intitulé action	Etude de redéfinition de l'AAC					CAP03A																					
Constat/contexte	La délimitation actuelle de l'AAC, qui date de 2011, correspond au bassin hydrogéologique du séno-turonien plutôt qu'à l'AAC lié au point de captage AEP (qui doit prendre en compte notamment le débit du forage). De plus, en raison d'un fort taux de boisement, l'augmentation importante du taux de nitrates, avec des pics pouvant approcher les 90 mg/L, pose question. Il est en effet impossible qu'une telle concentration en nitrates soit due aux pratiques forestières, ce qui a bien été confirmé par les experts du Centre Nantional de la Propriété Forestière (CNPF, la forêt sur la zone étant très majoritairement privée sur l'AAC). Une étude de redéfinition de l'AAC doit donc être menée pour la délimiter de façon précise et fiable et assurer que les actions mises en oeuvre permettront bien de stopper la dégradation de la qualité des eaux puis de l'améliorer.																										
Objectifs stratégiques	D1 / Reconquérir la qualité des eaux de captages prioritaires																										
Objectifs opérationnels	Améliorer la connaissance du fonctionnement hydrogéologique et hydrologique de la ZPAAC																										
Objectifs de résultats à 3 ans	- nouvelle AAC redéfinie de façon précise et fiable - caractérisation spatialisée de la vulnérabilité intrinsèque de l'AAC et également en prenant en compte l'occupation des sols et les activités à risque sur le périmètre																										
Méthode/Description de l'action	Dans un 1er temps, la CASVL sollicitera l'accompagnement d'un bureau d'étude (BE) spécialisé en hydrogéologie pour une AMO. Cela permettra de définir précisément les modalités de l'étude hydrogéologique devant être réalisée, de rédiger le cahier des charges du marché public et de sélectionner la meilleure offre en regard. L'étude hydrogéologique sera ensuite attribuée au BE retenu qui devra finalisée la redéfinition de l'AAC pour fin 2027, ce délais prenant en comptes les éventuelles investigations complémentaires qui devraient être menées si nécessaire selon les 1er résultats de l'étude. Cette étude permettra de redéfinir les contours de l'AAC de façon précise et fiable puis de caractérisée la vulnérabilité intrinsèque de l'AAC ainsi que les risques liés à l'occupation des sols et aux activités ayant cours à l'intérieur de celle-ci.																										
Calendrier de mise en oeuvre	2026 T1 et T2 : attribution du marché de l'étude hydrogéologique 2026 - 2027 : réalisation de l'étude hydrogéologique dont des investigations complémentaires si nécessaire																										
Type d'action	Etude hydrogéologique																										
Echelle de réalisation	Captage de Boiseaudier (Neuillé)																										
Partenaires techniques / Financiers	AELB, RPDL, DREAL, DDT, ARS, Organismes de conseil agricole (GABB, CIVAM, CAPL, LPO...), chambre d'agriculture, bureaux d'études...																										
Coût et modalités de financement de l'action																											
Maitrise d'ouvrage	CASVL																										
Estimation financière	- AMO : 20 000 € - BE : 60 000 €																										
Plan de financement prévisionnel	<table><tr><th>Financiers</th><th>Montant du projet (HT)</th><th>Montant éligible</th><th>Taux</th><th>Subvention</th><th>Taux/Montant du projet</th></tr><tr><td>AELB*</td><td rowspan="3">80 000 €</td><td>80 000 €</td><td>50 %</td><td>40 000 €</td><td>50.00 %</td></tr><tr><td>RPDL</td><td>80 000 €</td><td>30 %</td><td>24 000 €</td><td>30.00 %</td></tr><tr><td>AUTOFINANCEMENT</td><td>80 000 €</td><td>Reste à charge</td><td>16 000 €</td><td>20.00 %</td></tr></table> * Taux de subvention calculée sur la base du montant éligible.					Financiers	Montant du projet (HT)	Montant éligible	Taux	Subvention	Taux/Montant du projet	AELB*	80 000 €	80 000 €	50 %	40 000 €	50.00 %	RPDL	80 000 €	30 %	24 000 €	30.00 %	AUTOFINANCEMENT	80 000 €	Reste à charge	16 000 €	20.00 %
Financiers	Montant du projet (HT)	Montant éligible	Taux	Subvention	Taux/Montant du projet																						
AELB*	80 000 €	80 000 €	50 %	40 000 €	50.00 %																						
RPDL		80 000 €	30 %	24 000 €	30.00 %																						
AUTOFINANCEMENT		80 000 €	Reste à charge	16 000 €	20.00 %																						
Répartition annuelle des coûts	<table><tr><th>Année</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th></tr><tr><th>Montant (HT)</th><td>80 000 €</td><td>0 €</td><td>0 €</td></tr></table>					Année	2026	2027	2028	Montant (HT)	80 000 €	0 €	0 €														
Année	2026	2027	2028																								
Montant (HT)	80 000 €	0 €	0 €																								
Suivi et évaluation																											
Suivi et évaluation des indicateurs	<table><tr><th>Type</th><th>Intitulé</th><th>Détail</th></tr><tr><td>Suivi</td><td>Etude réalisée</td><td></td></tr><tr><td>Résultat</td><td>AAC redéfinie</td><td></td></tr><tr><td>Suivi</td><td>Nombre de réunions de concertation</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td></tr></table>					Type	Intitulé	Détail	Suivi	Etude réalisée		Résultat	AAC redéfinie		Suivi	Nombre de réunions de concertation											
Type	Intitulé	Détail																									
Suivi	Etude réalisée																										
Résultat	AAC redéfinie																										
Suivi	Nombre de réunions de concertation																										

Intitulé action	Diagnostic de territoire agricole + plan action	CAP03B																						
Constat/contexte	Une fois l'AAC de Boiseaudier redéfinie de façon précise et fiable au niveau hydrogéologique, il sera nécessaire de réaliser un diagnostic agricole du territoire. En effet, l'agriculture étant la principale activité pouvant avoir un impact sur l'augmentation du taux de nitrates au niveau du captage AEP, les actions mises en oeuvre devront permettre de répondre à ce problème. Cela passe nécessaire par un état détaillé à l'instant donné des caractéristiques de l'agriculture sur l'AAC. Un plan d'action devra ensuite être mis en oeuvre en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, dont les agriculteurs.																							
Objectifs stratégiques	D1 / Reconquérir la qualité des eaux de captages prioritaires																							
Objectifs opérationnels	Améliorer la connaissance du fonctionnement hydrogéologique et hydrologique de la ZPAAC																							
Objectifs de résultats à 3 ans	Diagnostic agricole du territoire - diagnostic agricole complet et à jour - si pertinent : campagne de REH/RSH ou équivalent pour la caractérisation des pertes en matières azotées Plan d'action - obtention d'une liste d'action validée par les différents acteurs avec un planning, des objectifs chiffrés de résultats et un budget associé																							
Méthode/Description de l'action	Un diagnostic agricole du territoire sera réalisé et permettra de disposer de données récentes et détaillées sur les activités agricoles de l'AAC ainsi que leurs évolutions récentes et dynamiques envisagées dans le futur proche. Une campagne de mesure visant à analyser de manière fine la gestion de l'azote à l'échelle de l'AAC sera envisagée et réalisée si cela est jugé pertinent par rapport au diagnostic. En parallèle, planning à affiner selon les résultats et délais de l'étude hydrogéologique de l'action CAP03A , une concertation sera réalisée avec l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, services de l'Etat, agriculteurs, associations, etc.) pour partager les résultats de cette étude et co-construire les actions à mettre en place pour reconquérir la qualité de l'eau du captage. Des réunions d'informations seront organisés dans un premiers temps puis des temps d'animation collective pour aboutir à un plan d'action validé par l'ensemble des partenaires. Ce plan d'action devra s'étendre sur les 3 années suivantes qui constitue la 2nde partie de l'Accord de Territoire Authion (2029-2031) et préciser pour chacune des actions le planning associé, les montants estimés et les objectifs opérationnels de résultats.																							
Calendrier de mise en oeuvre	2027-2028 : cette étude et la concertation nécessaire à l'élaboration du plan d'action avec les acteurs locaux débutera au plus tard début 2028, mais cela pourra être avant si l'étude hydrogéologique est terminée courant 2027 et ne nécessite pas d'investigations complémentaires.																							
Type d'action	Etude de territoire et concertation territoriale																							
Echelle de réalisation	Captage de Boiseaudier (Neuillé)																							
Partenaires techniques / Financiers	AELB, RPDL, DREAL, DDT, ARS, Organismes de conseil agricole (GABB, CIVAM, CAPL, LPO...), chambre d'agriculture, bureaux d'études...																							
Coût et modalités de financement de l'action																								
Maitrise d'ouvrage	CASVL																							
Estimation financière	- 10 000 € pour l'étude agro-environnemental de pression sur l'AAC sauf si AAC finalement très étendue → si pertinent : coût campagne analyse de la gestion de l'azote à réévaluer - 7 000 € de temps d'animation pour la réalisation de la concertation à compter de 700€/jr par un organisme spécialisé																							
Plan de financement prévisionnel	<table><tr><th>Financiers</th><th>Montant du projet (HT)</th><th>Montant éligible</th><th>Taux</th><th>Subvention</th><th>Taux/Montant du projet</th></tr><tr><td>AELB*</td><td rowspan="3">17 000 €</td><td>17 000 €</td><td>50 %</td><td>8 500 €</td><td>50.00 %</td></tr><tr><td>RPDL</td><td>17 000 €</td><td>30 %</td><td>5 100 €</td><td>30.00 %</td></tr><tr><td>AUTOFINANCEMENT</td><td>17 000 €</td><td>Reste à charge</td><td>3 400 €</td><td>20.00 %</td></tr></table> * Taux de subvention calculée sur la base du montant éligible.		Financiers	Montant du projet (HT)	Montant éligible	Taux	Subvention	Taux/Montant du projet	AELB*	17 000 €	17 000 €	50 %	8 500 €	50.00 %	RPDL	17 000 €	30 %	5 100 €	30.00 %	AUTOFINANCEMENT	17 000 €	Reste à charge	3 400 €	20.00 %
Financiers	Montant du projet (HT)	Montant éligible	Taux	Subvention	Taux/Montant du projet																			
AELB*	17 000 €	17 000 €	50 %	8 500 €	50.00 %																			
RPDL		17 000 €	30 %	5 100 €	30.00 %																			
AUTOFINANCEMENT		17 000 €	Reste à charge	3 400 €	20.00 %																			
Répartition annuelle des coûts	<table><tr><th>Année</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th></tr><tr><td>Montant (HT)</td><td>0 €</td><td>10 000 €</td><td>7 000 €</td></tr></table>		Année	2026	2027	2028	Montant (HT)	0 €	10 000 €	7 000 €														
Année	2026	2027	2028																					
Montant (HT)	0 €	10 000 €	7 000 €																					
Suivi et évaluation																								
Suivi et évaluation des indicateurs	<table><tr><th>Type</th><th>Intitulé</th><th>Détail</th></tr><tr><td>Résultat</td><td>Diagnostic agricole du territoire finalisé</td><td></td></tr><tr><td>Suivi</td><td>Rapport d'analyse de la pertinence de mener une campagne de mesure pour comprendre la gestion de l'azote</td><td></td></tr><tr><td>Suivi</td><td>Nombre de réunion d'information</td><td></td></tr><tr><td>Suivi</td><td>Nombre de réunion de concertation</td><td></td></tr><tr><td>Résultat</td><td>Plan d'action chiffré validé par les partenaires</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td></tr></table>		Type	Intitulé	Détail	Résultat	Diagnostic agricole du territoire finalisé		Suivi	Rapport d'analyse de la pertinence de mener une campagne de mesure pour comprendre la gestion de l'azote		Suivi	Nombre de réunion d'information		Suivi	Nombre de réunion de concertation		Résultat	Plan d'action chiffré validé par les partenaires					
Type	Intitulé	Détail																						
Résultat	Diagnostic agricole du territoire finalisé																							
Suivi	Rapport d'analyse de la pertinence de mener une campagne de mesure pour comprendre la gestion de l'azote																							
Suivi	Nombre de réunion d'information																							
Suivi	Nombre de réunion de concertation																							
Résultat	Plan d'action chiffré validé par les partenaires																							

Intitulé action	Analyse poussées de la qualité de l'eau et interprétation					CAP03C																						
Constat/contexte	Les analyses réalisées par l'ARS permettent de suivre un grand nombre de paramètres au niveau du captage de Fontain et donc de visualiser l'évolution de la qualité de l'eau pour chacun d'eux. Néanmoins, au vu de l'évolution régulière des molécules suivis par l'ARS, il peut être intéressant d'approfondir la connaissance des pollutions que l'on retrouve sur l'un des 3 forages du captage. L'utilisation d'échantillonneur passifs tels que les POCI peut être une solution pertinente. Il est néanmoins nécessaire de s'assurer préalablement du réel apport que procurerait ce type d'analyses avant d'en réaliser.																											
Objectifs stratégiques	G1 / Développer la connaissance pour éclairer les choix																											
Objectifs opérationnels	Approfondir les connaissances des sources de pollution du captage pour identifier de façon précis les risques																											
Objectifs de résultats à 3 ans	- rapport d'analyse coûts bénéfices d'analyse avec un dispositif de type POCI - si l'analyse conclut à la pertinence de mener une campagne de ce type : → définition des modalités → réalisation d'une campagne de mesure → analyse des résultats et rapport d'interprétation + identification des sources potentielles des polluants + conclusions sur les actions à mener en conséquence																											
Méthode/Description de l'action	La première étape consistera à continuer le travail d'investigation sur les dispositifs de type POCI. Cela se fera à l'aide de retour d'expérience d'autres structures les ayant mise en œuvre et les résultats qui en ont découlés. L'analyse coûts/bénéfices prendra donc l'ensemble de ces éléments en compte et ceux qui auront été ajouté en cours d'investigation. La seconde étape, si elle est jugée pertinente, consistera à définir les modalités et réaliser une 1ère campagne de mesure, analyser les résultats obtenus, identifier les sources potentielles des pollutions retrouvées, élaborer le plan d'action à mettre en oeuvre en conséquence et envisager la réalisation de futures campagnes de mesures. Cette étape devra être faite une fois la redéfinition de l'AAC de Boiseaudier finalisée.																											
Calendrier de mise en oeuvre	2026-2027 : analyse coûts/bénéfice d'une campagne de mesure via dispositif POCI ou équivalent 2028 : *réalisation de la campagne, analyse des résultats et rédaction d'un plan d'actions *(si validé par l'analyse coûts/bénéfice)																											
Type d'action	Amélioration des connaissances pour orienter les actions de façon efficiente																											
Echelle de réalisation	Captage de Boiseaudier (Neuillé)																											
Partenaires techniques / Financiers	AELB, RPDL, DREAL, DDT, ARS, Organismes de conseil agricole (GABB, CIVAM, CAPL, LPO...), chambre d'agriculture, bureaux d'études...																											
Coût et modalités de financement de l'action																												
Maitrise d'ouvrage	CASVL																											
Estimation financière	Pas de visibilité à ce jour. Une estimation sera réalisée lors de la finalisation de l'analyse coûts/bénéfices prenant en compte les modalités de la campagne de mesures envisagée.																											
Plan de financement prévisionnel	<table><tr><th>Financiers</th><th>Montant du projet (HT)</th><th>Montant éligible</th><th>Taux</th><th>Subvention</th><th>Taux/Montant du projet</th></tr><tr><td>AELB*</td><td rowspan="3">4 500 €</td><td>0 €</td><td>0 %</td><td>0 €</td><td>0.00 %</td></tr><tr><td>RPDL</td><td>0 €</td><td>0 %</td><td>0 €</td><td>0.00 %</td></tr><tr><td>AUTOFINANCEMENT</td><td>4 500 €</td><td>Reste à charge</td><td>4 500 €</td><td>100.00 %</td></tr></table> * Taux de subvention calculée sur la base du montant éligible.						Financiers	Montant du projet (HT)	Montant éligible	Taux	Subvention	Taux/Montant du projet	AELB*	4 500 €	0 €	0 %	0 €	0.00 %	RPDL	0 €	0 %	0 €	0.00 %	AUTOFINANCEMENT	4 500 €	Reste à charge	4 500 €	100.00 %
Financiers	Montant du projet (HT)	Montant éligible	Taux	Subvention	Taux/Montant du projet																							
AELB*	4 500 €	0 €	0 %	0 €	0.00 %																							
RPDL		0 €	0 %	0 €	0.00 %																							
AUTOFINANCEMENT		4 500 €	Reste à charge	4 500 €	100.00 %																							
Répartition annuelle des coûts	<table><tr><th>Année</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th></tr><tr><th>Montant (HT)</th><td>0 €</td><td>2 000 €</td><td>2 500 €</td></tr></table>						Année	2026	2027	2028	Montant (HT)	0 €	2 000 €	2 500 €														
Année	2026	2027	2028																									
Montant (HT)	0 €	2 000 €	2 500 €																									
Suivi et évaluation																												
Suivi et évaluation des indicateurs	<table><tr><th>Type</th><th>Intitulé</th><th>Détail</th></tr><tr><td>Résultat</td><td>Rapport d'analyse coûts/bénéfices de campagne POCI ou équivalent</td><td></td></tr><tr><td>Suivi*</td><td>Analyses réalisées</td><td></td></tr><tr><td>Résultat*</td><td>Rapport d'analyses et plan d'action associé</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td></tr></table> *Ne sera réalisé que si l'analyse coûts/bénéfices conclut qu'une campagne de mesure via un dispositif de type POCI est pertinent à déployer sur cette AAC						Type	Intitulé	Détail	Résultat	Rapport d'analyse coûts/bénéfices de campagne POCI ou équivalent		Suivi*	Analyses réalisées		Résultat*	Rapport d'analyses et plan d'action associé											
Type	Intitulé	Détail																										
Résultat	Rapport d'analyse coûts/bénéfices de campagne POCI ou équivalent																											
Suivi*	Analyses réalisées																											
Résultat*	Rapport d'analyses et plan d'action associé																											